

# Synergie Environnement

N° 39 - OCTOBRE 2012



## Dialogue social :

### ACTUALITES

Des personnels et établissements des corps de l'environnement malmenés p 26

### ACTUALITES

La FSU participe à la table sociale du MEDDE p 12

### SNE-FSU

Une délégation du SNE rencontre la ministre Delphine Batho p 22

### FONCTION PUBLIQUE

Un nouveau décret modifie le congé parental p 8

### DOSSIER

L'analyse du SNE sur la RGPP p17



**ambition**

p 13



**OU**

**affichage ?**

p 5



**Et maintenant, passer aux actes...**

p 6

L'EDITO	page 3
LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL	page 4
POLITIQUE GENERALE	
Conférence sociale	page 5
Avis de la Cour des comptes sur les IPEF	page 7
FONCTION PUBLIQUE	
Décret sur le congé parental	page 8
Déclaration FSU sur l'agenda social	page 9
ACTUALITES ENVIRONNEMENT	
Réévaluation du SMIC...	page 10
Table sociale au MEDDE	page 12
Conférence environnementale	page 13
DOSSIER	
L'environnement en Europe	page 15
Zoom sur... l'analyse du SNe de la RGPP	page 17
L'ACTUALITE AU SEIN DU SNE	
Rencontre avec Delphine Batho	page 22
Commission Action Juridique	page 25
LA VIE DES BRANCHES	page 26
DERNIER MINUTE - entretien Cécile Duflot	page 31

## Directeur de publication:

Jean-Luc CIULKIEWICZ  
104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS  
jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

## Rédacteur du bulletin

Laurent Duhautois  
laurent.duhautois@developpement-  
durable.gouv.fr

## Comité de rédaction

Laurent Duhautois  
Daniel Gascard  
Julie Lefrançois  
Claudine Zysberg

## Maquettiste

Julie Lefrançois

## Editorialiste

Jean-Jacques Maynard

Retrouvez les actualités, archives, communications  
sur le site du SNE-FSU  
[www.sne-fsu.org](http://www.sne-fsu.org)



## Le grand NIQ

A ne jamais rien décider de façon cohérente, on aboutit à des situations en passe, si ce n'est déjà le cas, de devenir totalement ingérables : le grand N'Importe Quoi.

Là réside donc le génie français, construit dans notre histoire à partir du siècle des Lumières pour fonder une démocratie réelle et humaniste et investir l'espoir d'une société idéale dans les progrès de la science.

Un peu de lyrisme ne peut pas faire de mal, mais aujourd'hui ce ne peut être de fait qu'une simple élucubration si on le confronte à la réalité de notre dernière décennie et aux perspectives qui nous sont tracées.

Il est sans doute toujours agréable de refaire le monde, pour autant, cette fin 2012 ne peut d'autant moins inciter à un optimisme immodéré que l'impuissance de nos gouvernements successifs apparaît un peu plus chaque jour en pleine lumière.

Donc cinq ans de chiraquisme délabré et cinq ans de sarkozysme absurde et arbitraire ont donné dix ans de réflexion à "la gauche" (mais c'est quoi donc ?) ancrée dans les institutions de "l'Etat" (surtout central et parisien, donc a priori plus le problème que la solution), pour nous proposer enfin autre chose, et pas seulement que dans l'affichage.

Soyons clair sur l'aspect politique du choix électoral, François Hollande a seulement promis que Nicolas Sarkozy ne dirigerait plus la France, et que pour le reste, il essaierait simplement d'être plus juste.

Sur les postures (oh le vilain mot !) dites démocratiques, on peut en rester là même s'il convient d'être particulièrement attentifs sur le fait qu'être de gauche selon un cacique socialiste c'est "répartir la baisse de la dépense publique de façon plus juste".

Quant aux accusations de ceux (et surtout de celle au singulier pour ce qui nous concerne) qui étaient encore ministres il y a moins de 6 mois et qui pensent avoir un avenir politique sans assumer leurs errements antérieurs, elles relèvent dans un premier temps de la seule indécence.

Ensuite et surtout pour celles et ceux qui ne limitent pas encore leurs réflexions à - presse gratuite et internet mobile -, il faut sans doute également se réinterroger sur la situation de fait opposant démocratie et expertocratie, là encore un véritable marqueur de notre seul génie français.

Une particularité de la dernière décennie est d'avoir pointé d'une part le mille-feuilles administratif (sketches à venir sur la rectification de la loi territoriale de 2010 et le contenu réel de l'acte III de décentralisation), mais également les exigences de réduction des supposés "privileges" des fonctions publiques.

Evidemment, et il ne pouvait en aller autrement, les corps d'exécution et de hiérarchie intermédiaire ont été proprement sabordés sinon supprimés pour que "les grands corps" puissent a minima maintenir sinon augmenter leurs privilèges réels.

Quelques éléments de ce puzzle commencent aujourd'hui à apparaître en pleine lumière. Ainsi et proche de nous, la fusion Ponts-GREF aurait

entraîné de notables dépenses supplémentaires en l'absence de tout projet stratégique, selon la Cour des Comptes.

Et puis un peu plus loin de nous, nos bons Inspecteurs des Finances produisent des rapports tout à fait discutables et orientés pour détourner l'attention à accorder à leur situation...

Même en assumant les choix découlant des engagements politiques (sanctuarisation de l'éducation qui implique des réductions d'effectifs et de moyens de fonctionnement dans d'autres services où les missions explosent), il va bien falloir s'attaquer aux causes réelles des dérives, plutôt que de toujours essayer de corriger des conséquences dévoyées de conséquences dévoyées de mesures que l'on a pris il y a cinquante ans on ne sait même plus pourquoi.

Morceau de choix : le pilotage (stratégique forcément) et la gestion des politiques environnementales. Résumer le quinquennat précédent renvoie aux réformes incohérentes que nous avons subies, essentiellement sous l'angle de l'organisation des services et de la gestion des personnels.

Pour la suite, le pire prévisible commence avec les décrets de missions des ministres dès la nomination du nouveau Gouvernement : en gros, les précédentes réformes ont dépassé leur point d'irréversibilité (regroupements immobiliers...) sans être conduites à leur terme, et dans les services regroupés, on recrée les anciennes chapelles verticales équipement et agriculture. Et pour aller au bout de l'absurde, c'est bien entendu autant en administration centrale, qu'en services régionaux et en services locaux.

Un petit mot sur les grands artisans de cette splendide manœuvre : aucun changement de pilote de l'avion, et pour ce qui nous touche de près, toujours aucun dialogue social – silence radio et encéphalogramme plat – pour la direction de l'Eau et de la Biodiversité.

Tout ça pour déboucher en matière de missions sur l'affichage de grandes ambitions via la conférence environnementale. Suite au flop opérationnel du Grenelle, la méthode Hollande-Ayrault consiste à mettre en perspective un contenu, dont la déclinaison ne pourra être qu'aléatoire dès lors que la loi de finances 2013 en fait des missions absolument non-prioritaires. Ainsi :

- biodiversité : un mauvais procès d'intention serait de penser que l'Agence annoncée serve d'écran de fumée devant les déficiences d'un Etat qui abandonne le terrain tout en faisant mine de donner satisfaction aux associations.
- eau et milieux aquatiques : 13,3 milliards d'euros de Xèmes programmes portant des ambitions phénoménales sur le grand cycle de l'eau et les extensions Grenelle climat et mer, avec des réductions d'effectifs et de moyens jamais connues auparavant.
- même situation à l'ADEME pour assurer la transition énergétique.

L'incohérence interne de l'Etat atteint son paroxysme quand il se révèle au quotidien que la ministre et son cabinet paraissent plus aux ordres des grands corps que les grands corps au service des ministres, ce qui est quand même le mode de fonctionnement prévu par les décrets. Vingt ans en arrière, c'était la situation qui prévalait dans le petit ministère de l'environnement, elle vaut maintenant dans le grand ministère de l'Ecologie.

## Le SNE a besoin de VOUS !!!

Vous toutes et tous bien sûr, avec tout ce que vous avez déjà pu donner (ou peut-être pas encore ?) dans votre section pour le quotidien des personnels que nous représentons, mais aussi pour le bénéfice de notre service public dans son portage des politiques environnementales.

Depuis 2007, c'est devenu particulièrement impossible. Issu(e)s de toutes formations et appartenant dans le meilleur des cas à des corps de titulaires de tous horizons et de tous niveaux (et dans le plus mauvais cas malmenés dans des successions de situations précaires), nous avons choisi de porter nos convictions environnementales dans ce grand ministère dit de l'Ecologie, mais qui reste avant tout un Ministère de l'Aménagement géré par et pour les logiques du même aménagement.

Pour la petite histoire et 3 mois après toutes les organisations connues et reconnues dans ce Ministère, nous avons fini par obtenir un entretien avec notre ministre Delphine Batho, et également ensuite avec Cécile Duflot, ministre du logement et des transports.

Même après la conférence environnementale, j'ai entendu beaucoup de choses sur le thème : qu'est ce que c'est que ce Ministère de l'Ecologie qui n'est même pas porteur de ses propres politiques environnementales ?

C'est plus compliqué que ça. Sur ces 2 échanges, vous en trouverez l'essentiel dans les compte-rendus ci-après. Mais ce que ne peuvent pas dire les compte-rendus, c'est l'état d'épuisement (déjà !) des conseillers des ministres que nous avons rencontré. Et ce qu'ils ne peuvent pas dire non plus, c'est l'état d'épuisement dans lequel se retrouvent les équipes syndicales.

Le Bureau National du SNE est à plat, et travailler le plus souvent en configuration élargie (NB : avec les secrétaires de branche) a mis les secrétaires de branche à plat. Et pour être tout à fait honnête, nos petits camarades du SNUITAM-FSU m'ont paru encore plus épuisés que nous. L'inflation de pression que vous subissez dans le boulot, elle est encore pire quand on prétend exercer un mandat syndical ou une fonction de représentation.

Donc, on a besoin de renforts !!! – Et surtout des jeunes dynamiques, parce que c'est eux qui vivront l'avenir qui se dessine maintenant !!!

Nous avons fondé beaucoup de prétentions à travers nos textes de congrès, sur les politiques environnementales comme sur la défense des intérêts des personnels, de leurs carrières et de leurs conditions de travail.

Acquérir notre représentativité passait par une alliance de la FSU (donc SNE et SNUITAM) avec la fédération Equipement et Environnement de la CGT, avec laquelle nous avons beaucoup de positions communes, mais aussi pas mal de divergences au niveau local. A nous également de ne pas oublier que la CGT a une vie interne intense, franche, cordiale et tout ça, et que le SNE n'est pas forcément spontanément lisible entre ses positions nationales et certaines déclinaisons au niveau local.

Donc une fois reconnus nationalement, et cette histoire là commence sans doute avec cet entretien avec Delphine Batho puisque jusqu'à ce jour, l'administration de l'ex-Equipement s'est évertuée à nous assimiler à la CGT, il nous faut maintenant être à la hauteur de nos prétentions.

Et donc assurer avec les compétences requises plus de réunions sur des sujets plus variés, dans une époque de remises en cause difficiles, sur des rôles différents et avec des agendas de plus en plus bousculés. Sauf qu'il ne faudra pas nous étonner de ne pas être entendus si nous ne répondons pas aux sollicitations de l'administration.

Dernier point d'actualité enfin : la journée d'actions du 23 octobre à La Défense à l'initiative de la CGT.

Formellement, la FSU s'y est associée, même si en nombre ce ne pouvait être que symbolique, du fait de l'éloignement de nos adhérents et même de situations locales particulières très conflictuelles. Mais le symbole était bien présent à travers nos camarades parisiens (et alentours), qui nous représentaient bien toutes et tous.

# La conférence sociale

## 9 et 10 juillet 2012



### Introduction de la feuille de route

" La grande conférence sociale s'est tenue les 9 et 10 juillet 2012 au Palais d'Iéna. Ouverte par le Président de la République, clôturée par le Premier ministre, elle a réuni plus de 300 participants, représentants des organisations syndicales, d'employeurs et des collectivités territoriales.

Cette grande conférence est la marque du nouvel état d'esprit que souhaitent insuffler le Chef de l'Etat et le Gouvernement dans la conduite des réformes et des relations sociales. Etat d'esprit de confiance dans les acteurs sociaux et territoriaux du pays, acteurs du changement. Etat d'esprit de dialogue, guidé par la conviction que les réformes les plus réussies sont les mieux préparées et les plus concertées. Etat d'esprit de responsabilité enfin, tant le contexte économique et social dégradé exige des solutions nouvelles et fortes. [...]

Elle constitue une innovation profonde pour notre démocratie sociale, comme l'a démontré l'investissement très important auquel sa préparation a donné lieu, par l'ensemble des parties prenantes. Au delà des organisations présentes au Palais d'Iéna ces deux jours, de nombreux mouvements et associations ont répondu à l'invitation de faire connaître par écrit leurs contributions, qui ont également nourri les réflexions. Celles-ci sont en ligne sur le site de la conférence.

Le moment de cette grande conférence n'est en effet pas anodin. Elle prend place au cœur d'une crise européenne et mondiale qui place notre modèle social protecteur, issu de l'héritage de 1945 et des conquêtes sociales successives, dans une situation paradoxale : elle en conforte indéniablement les principes et les apports tout en révélant ses limites et en questionnant son caractère soutenable. Elle prend place aussi quelques semai-

nes après que les Français aient exprimé dans les urnes leur volonté de changement.

La conférence n'avait pas pour vocation d'adopter des mesures immédiates ou de signer des accords déjà négociés. Par la confrontation des idées et des propositions, la recherche de leur convergence, son ambition était de parvenir à construire une « feuille de route sociale », explicitant, pour chacun des domaines appelant des réformes, la méthode suivie (concertation préalable à une initiative gouvernementale, négociation entre partenaires sociaux, recours à une expertise préparatoire, etc.) et le calendrier retenu. La grande conférence sociale ouvre donc un processus appelé à se poursuivre au cours des prochains mois, comme l'ensemble des participants en sont convenus.

A cette fin, sept tables-rondes, chacune animée par un ministre appuyé par un « facilitateur », se sont réunies sur deux demi-journées, afin d'échanger sur les constats, analyses, propositions, puis d'approfondir les éléments de méthode et de calendrier. Les tables-rondes étaient les suivantes :

- Table ronde n°1 animée par Michel Sapin : « Développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes »  
Facilitatrice : Catherine Barbaroux

- Table ronde n°2 animée par Thierry Repentin : « Développer les compétences et la formation tout au long de la vie » - Facilitateur : Vincent Merle

- Table ronde n°3 animée par Pierre Moscovici/Benoît Hamon : « Assurer des systèmes de rémunérations justes et efficaces » - Facilitateur Jean-Philippe Cotis

- Table ronde n°4 animée par Najat Vallaud-Belkacem : « Atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail » - Facilitatrice : Muriel Pénicaut

- Table ronde n°5 animée par Arnaud Montebourg : « Réunir les conditions du redressement productif » - Facilitateur : Louis Gallois

- Table ronde n°6 animée par Marisol Touraine : « Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale » - Facilitateur Jean-Baptiste de Foucauld

- Table ronde n°7 animée par Marylise Lebranchu « Moderniser l'action publique avec ses agents » - Facilitateur : Bernard Pêcheur.

Préalablement, le Président de la République, le Premier ministre et les ministres concernés ont rencontré les huit organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel afin d'évoquer notamment les questions liées à la démocratie sociale et à la place du dialogue social. Ces échanges ont nourri la partie correspondante de la présente feuille de route.

Cette « feuille de route sociale », établie à l'horizon de la fin 2013, est le fruit des travaux de la grande conférence pendant ces deux jours ainsi que de tous les échanges qui les ont précédés. Si chacune des organisations participantes conserve naturellement ses attentes et priorités propres, et portera dans la suite du processus ses positions et propositions, la présente feuille de route exprime des constats et objectifs pour l'essentiel partagés, et les éléments de méthode et de calendrier débattus que le Gouvernement entend retenir à l'issue de la grande conférence sociale.

Afin d'inscrire cette démarche collective dans la durée, le Président de la République a annoncé son intention de faire, à son niveau, un bilan global de la mise en œuvre de cette première feuille de route dans un an. Ce bilan sera l'occasion d'actualiser une nouvelle feuille de route jusqu'à 2014. Le besoin se fait sentir d'un lieu permanent de dialogue, d'expertise et de prospective ouvert à l'ensemble des acteurs sociaux, à l'image du rôle qu'a pu jouer dans une autre période le Commissariat Général du Plan. Cette nouvelle instance sera créée auprès du Premier ministre."

Retrouvez la feuille de route sur :  
[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/dossier\\_de\\_presses/feuille\\_de\\_route\\_grande\\_conference\\_sociale\\_pdf.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/dossier_de_presses/feuille_de_route_grande_conference_sociale_pdf.pdf)



## Le Communiqué de presse de la FSU – Bernadette Groison Les Lilas, le 10 juillet 2012

La conférence sociale a permis d'aborder un certain nombre de sujets économiques, sociaux et d'interrogations sur les évolutions à opérer. La FSU a insisté, dans les différentes tables rondes, pour que les réponses apportées contribuent à la relance en répondant aux besoins des citoyens et à davantage de justice sociale.

La méthode utilisée a enclenché une dynamique permettant un climat d'écoute propre aux échanges et à un dialogue social de qualité.

La FSU prend acte d'un rendez-vous annuel annoncé par le Président de la République et de la création d'un haut commissariat du dialogue social et de la prospective.

Emploi, décentralisation, formation tout au long de la vie, retraites, pouvoir d'achat... à l'issue de cette conférence le gouvernement a donné une feuille de route des concertations et négociations à venir et quelques pistes sur le cap qu'il compte donner aux politiques publiques.

Il s'agit maintenant de passer aux actes. La FSU se satisfait que les Services Publics et la Fonction publique soient réhabilités au service de l'intérêt général et que soient réaffirmés les principes et les valeurs qui fondent son action.

Pour autant, elle regrette l'absence de perspectives sur l'évolution de l'emploi public et de la revalorisation des salaires des agents publics. Elle demande que soit mis fin au gel des salaires et maintient son exigence d'ouverture rapide de négociations sur les salaires.

Sur tous les sujets ouverts à la conférence sociale, la FSU continuera à participer et peser sur les débats et les décisions. Elle le fera avec les personnels.

Pour retrouver les contributions de la FSU:  
<http://www.fsu.fr/-Conference-Sociale-9-10-juliet,250-.html>

# Fusion des corps - IPC et IGREF

extraits du site <http://www.ccomptes.fr>

La Cour des Comptes a rendu public, le 19 septembre 2012, un référé adressé le 22 juin 2012 à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et au ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la gestion du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), créé par la fusion le 1er octobre 2009 du corps des ingénieurs des ponts et chaussées (IPC) et du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (IGREF).

Sont présentés ci-après des extraits du référé :

« Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) a été créé par fusion, le 1er octobre 2009, du corps des ingénieurs des ponts et chaussées (IPC) et du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (IGREF).

Aucun document préalable à la décision de fusion des corps n'en avait justifié la nécessité ni précisé les objectifs.

Les missions des IPEF sont sensiblement plus larges que celles qui étaient confiées aux deux corps initiaux. [...]Elles ne dégagent pas de cohérence d'ensemble. Il n'apparaît pas en effet que le corps des IPEF ait à ce jour établi de stratégie qui fonderait sa raison d'être.

- un pilotage dispersé

Dans ce contexte, le rôle de chef du corps des IPEF n'en est que plus important. Or il semble plus honorifique que vraiment opérationnel. [...]

La commission d'orientation et de suivi a élaboré en juin 2011, une note intitulée « les orientations pour le corps des IPEF et l'évaluation des besoins ». Cette note ne saurait toutefois être considérée comme le document stratégique dont le corps aurait besoin pour fonder son rôle et son action à long terme. [...]

- une gestion administrative perfectible

En premier lieu, contrairement à ce qui était attendu de la fusion, il n'apparaît pas que celle-ci ait engendré d'économies. A l'inverse, le surcoût global provoqué par le regroupement des deux corps sera de l'ordre de 13 millions d'euros, compte tenu, en particulier, de l'harmonisation des régimes indemnitaires qui leur étaient applicables avant la fusion. [...]

En conclusion, la cour, tout en prenant en compte le caractère encore récent de la création du corps des

IPEF dresse un bilan mitigé de la fusion opérée en 2009 du corps des IGREF et de celui des IPC.

En l'absence regrettable d'un document stratégique qui aurait précisé les objectifs assignés à ce regroupement de deux corps ancrés dans la tradition administrative nationale, elle constate que la gestion du nouveau corps souffre de plusieurs insuffisances qui risquent d'altérer son attractivité auprès des jeunes, alors même que les besoins de la France en ingénieurs polyvalents et bien formés ne peuvent aller qu'en s'accroissant. »

## plus d'infos ?

<http://www.ccomptes.fr/Thematiques/Developpement-durable/Environnement>

**La Cour des comptes** a pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens (selon l'article 47-2 de la Constitution).

Juridiction indépendante, la Cour des comptes se situe à équidistance du Parlement et du Gouvernement, qu'elle assiste l'un et l'autre.

La Cour rend publics et met en ligne sur son site internet tous ses travaux (sauf exigence particulière de confidentialité).

Les contrôles et les évaluations de la Cour des comptes portent sur : la régularité : l'argent public est-il utilisé conformément aux règles en vigueur ? ; l'efficacité et l'économie : les résultats constatés sont-ils proportionnés aux moyens mis en œuvre ? ; l'efficacité : les résultats constatés correspondent-ils aux objectifs poursuivis ?

Des recommandations accompagnent les observations de la Cour dans tous ses rapports publics. La Cour s'assure de la mise en œuvre de ses recommandations et des suites qui leur sont données. Le tome II de son rapport public annuel est consacré à ces suites.

La Cour peut aussi mettre en jeu la responsabilité des décideurs et des gestionnaires publics, lorsqu'elle relève des infractions ou des fautes de gestion. Dans certains cas, elle les juge elle-même et prononce des sanctions, dans d'autres, elle saisit les autorités compétentes pour engager des poursuites - la Cour de

# Le congé parental pour les fonctionnaires

par Julie Lefrançois

Le 18 septembre 2012 est paru au journal officiel le décret n° 2012-1061 modifiant les règles applicables en matière de congé parental pour les fonctionnaires et les agents non titulaires de la fonction publique.

Ce décret concerne les fonctionnaires et agents non titulaires des trois fonctions publiques.

Il est entré en vigueur le 1er octobre 2012. Il s'applique aux congés parentaux accordés après cette date, ainsi qu'aux prolongations de congés antérieurs, en cas de nouvelle naissance.

Les congés parentaux accordés avant cette date ainsi que leurs renouvellements au titre du même enfant restent régis par les dispositions antérieures.

En ce qui concerne les fonctions publiques d'Etat et Territoriale, le congé parental est accepté de droit par le ministre dont relève l'intéressé après la naissance de l'enfant, après un congé de maternité, un congé de paternité ou un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire, adopté ou confié en vue de son adoption.

Le congé parental peut débuter, à tout moment, au cours de la période y ouvrant droit. La demande de congé parental doit être présentée au moins deux

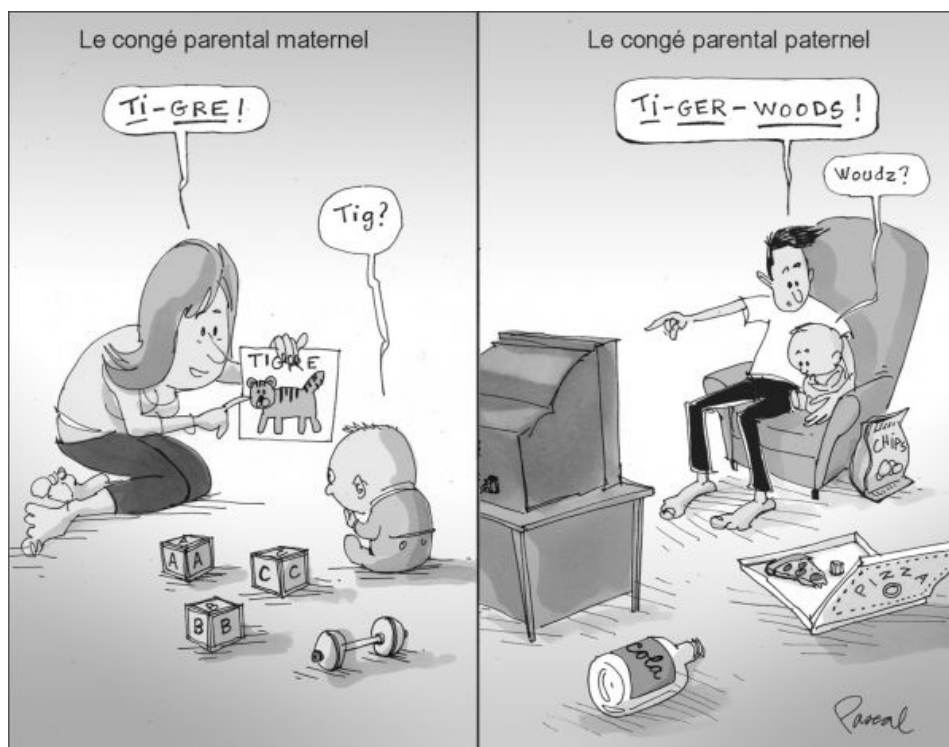
mois avant le début du congé.

Si une nouvelle naissance ou adoption intervient alors que le fonctionnaire se trouve déjà placé en position de congé parental, celui-ci a droit, du chef de son nouvel enfant, sans préjudice du bénéfice des dispositions du 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, à un nouveau congé parental pour une durée de trois ans au plus à compter de la naissance ou de l'arrivée au foyer de l'enfant lorsque celui-ci est âgé de moins de trois ans, et d'un an au plus à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté lorsque celui-ci est âgé de trois ans au plus et n'a pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire. La demande doit en être formulée deux mois au moins avant la date présumée de la naissance ou de l'arrivée de l'enfant.

A l'expiration du congé parental, le fonctionnaire est réintégré, à sa demande, dans son administration d'origine ou de détachement. Dans ce dernier cas, il est placé en position de détachement pour une période au moins égale à la durée restant à courir du détachement initial.

« Six semaines au moins avant sa réintégration, le fonctionnaire bénéficie d'un entretien avec, selon son souhait de réintégration, le responsable des ressources humaines de son administration d'origine ou de détachement pour en examiner les modalités. »

F  
O  
N  
C  
T  
I  
O  
N  
  
P  
U  
B  
L  
I  
Q  
U  
E





# Présentation de l'agenda social : la FSU attend des mesures concrètes

par Bernadette Groison

Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, a présenté, le mardi 4 septembre 2012, l'agenda social 2012-2013. Plusieurs chantiers sont ouverts sur le dialogue social (droits et moyens aux organisations syndicales, bilan élections professionnelles...), bilan de la RGPP, décentralisation, bilan de l'accord "santé et sécurité au travail" et conditions de travail des agents, parcours professionnelles, carrières et rémunérations.

Ci-dessous, la déclaration de la FSU.

Madame la Ministre,

A l'issue de la Conférence sociale de juillet, vous avez retenu un certain nombre de chantiers et de négociations que vous nous présentez aujourd'hui.

Les enjeux sont importants pour les années à venir si l'objectif est de permettre les évolutions nécessaires de la Fonction publique afin de mieux répondre aux besoins des usagers. De ce point de vue, les décisions budgétaires qui seront prises pour l'année 2013 seront déterminantes pour permettre ou non la mise en oeuvre de politiques publiques ambitieuses. Et si le traité européen devait être ratifié, il impacterait lourdement les capacités d'agir des services publics et de la Fonction publique. La dette publique a été considérablement aggravée par la baisse organisée des recettes ; cet héritage négatif ne peut justifier la poursuite de politiques de restrictions qui non seulement accentuent les inégalités mais surtout provoquent une spirale récessive.

L'urgence est de sortir du carcan actuel, celui du «New-Management Public» comme celui de la RGPP. Les logiques du management qui ont prévalu dans la dernière période ont conduit à opposer les personnels au sein des équipes, les services et établissements entre eux. Le pilotage s'est fait par les moyens et non pas par les besoins. La logique de la performance a prévalu. Il est urgent de revenir à des politiques de gestion des personnels, respectueuses des droits individuels, soucieuses d'objectivité, répondant à la nécessité de l'intérêt général, dans le respect du choix statutaire. Il faut favoriser un fonctionnement démocratique des services et établissements. Bref, définir un pilotage spécifique à la réalité et de la

Fonction publique.

Vous avez lors de la Conférence sociale, comme aujourd'hui, resitué la Fonction publique au service de l'intérêt général, portée par les valeurs d'égalité, de solidarité et de justice. C'est bien cette Fonction publique là que nous voulons voir confortée et développée. Ce sera l'objet du chantier sur le bilan de la RGPP et la réforme de l'Etat.

Il est donc indispensable de travailler sur le rôle et les missions de l'État.

Vous proposez une concertation sur ce sujet.

Elle devra permettre de réfléchir à l'organisation et au fonctionnement de la Fonction publique, au périmètre des services publics et de la Fonction publique, à la manière d'assurer mieux l'égalité entre les territoires et l'égalité d'accès à des services de qualité pour tous les citoyens. La FSU demande un bilan de la décentralisation avant toute nouvelle étape. Une consultation est prévue sur ce point.

Concernant les agents de la Fonction publique, des questions importantes suscitent une grande attente des personnels.

La question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes devra être traitée dans tous ses aspects et des mesures devront être effectivement mises en oeuvre pour rétablir une nécessaire égalité. C'est faute de mesures précises que la FSU n'avait pu signer l'accord présenté par le précédent gouvernement. Les questions des agents en situation de handicap et de la gestion des âges seront également abordées avec intérêt et exigence.

En ce qui concerne la santé et sécurité au travail, au-delà du bilan de l'accord de 2009, il s'agira de travailler à des pistes concrètes d'amélioration de la situation des agents au travail. Ce n'est pas sans lien avec le sens du travail et donc les missions définies. Il faudra aussi donner les moyens aux représentants du personnel d'assurer leur fonction, par exemple en attribuant aux secrétaires des CHSCT des décharges de service.

Les accords de Bercy, dont la FSU est signataire, devaient rénover le dialogue social et améliorer les droits syndicaux. La question des droits et moyens aux organisations syndicales est restée en suspens avec le précédent gouvernement. Nombreux textes sortis sur ce sujet ne nous conviennent pas. Il faut donc les rediscuter de manière urgente.

Au-delà du volet sur la prise en compte de l'exercice syndical des agents dans leur carrière, il faudra aussi prendre le temps d'un bilan sérieux, en particulier de la mise en place et du fonctionnement des CT, afin de permettre les avancées nécessaires.

Il faut mettre un terme à la précarité dans la fonction publique ce qui nécessite notamment d'assurer les recrutements nécessaires. L'application de la loi du 12 mars 2012 a pris du retard dans les ministères, établissements et collectivités. Il convient que les dispositifs ouverts par cette loi soient systématiquement utilisés. Les dispositions retenues à l'issue des négociations de l'hiver dernier ont écarté des personnels non titulaires, parmi les plus précaires, et écarté diverses situations. Il est donc indispensable d'engager de nouvelles négociations pour répondre à l'ensemble des situations.

Oui, l'Etat a été abîmé. Les personnels de la Fonction publique ont vu leurs missions dévalorisées dans les propos des plus hauts responsables de l'Etat, la réalité de leur travail contestée. Ils ont souffert de ne pas être en mesure de remplir l'intégralité de leurs missions, d'être systématiquement stigmatisés. Ils ont subi nombre de réformes et mesures remettant en cause le sens de leurs missions et dégradant leurs conditions de travail : RGPP, réforme des retraites, gel des salaires, journée de carence... Ils attendent donc des ruptures sur tous ses aspects.

Le gouvernement donne une priorité légitime à l'Éducation, la justice, la sécurité et prend en compte la situation de Pôle-emploi confronté à une hausse du nombre de demandeurs d'emploi. Il y confirme l'arrêt de la suppression d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite. Dans le même temps, il annonce des réductions d'effectifs dans d'autres secteurs de l'Etat durement touchés par la RGPP. La FSU ne peut accepter ces choix car pour faire face aux inégalités et aux besoins de la population dans un contexte de crise, pour améliorer la qualité des services aux usagers et les conditions de travail des personnels, il sera nécessaire de créer aussi des emplois dans tous les secteurs. Il est urgent d'ouvrir des discussions sur la question de l'emploi dans la Fonction publique et les services publics.

Discuter des perspectives de carrière, de la formation des personnels, sortir des logiques d'individualisation, de mérite et renouer avec l'équité et le traitement égalitaire, repenser des dynamiques collectives de travail, réaffirmer le rôle des CAP... autant de sujets que la FSU est prête à discuter. Mais le dialogue social doit permettre de traiter aussi les sujets que posent les organisations comme celle bien évidemment des

salaires des agents. Il faut mettre fin au gel des traitements, engager leur revalorisation, par des mesures négociées, revoir les politiques indemnitaires qui ont effacé les repères collectifs. Il faut ouvrir la négociation sur la valeur du point d'indice et sur la reconstruction de la grille et la requalification des emplois. A cette fin, la FSU défend une mesure immédiate d'attribution à tous de 50 points d'indice.

On ne peut admettre une baisse des rémunérations nettes et laisser les hausses de retenues pour pension ou de cotisations retraite intervenir en novembre et de nouveau en janvier sans compensation.

Dans cet esprit, la FSU demande que soit supprimée la journée de carence instaurée dans la fonction publique. Cette mesure symbolique du précédent gouvernement est profondément injuste et totalement inefficace, pénalisante en premier lieu pour les jeunes femmes et les personnels connaissant des problèmes de santé ou exerçant en zone difficile.

La Fonction publique a aujourd'hui besoin d'un nouveau cap pour répondre aux besoins de la population. Il est nécessaire d'améliorer la situation de ses personnels et la FSU est convaincue que les évolutions nécessaires doivent se faire avec les personnels. Pour la FSU, la Fonction publique est bien un investissement d'avenir. Il est important de rompre avec l'idée qu'elle serait une charge. La Fonction publique est bien une chance qui contribue à davantage de justice sociale et d'égalité. C'est aussi un enjeu de démocratie. Dans le contexte de crise que nous connaissons, cela prend encore davantage de sens. L'agenda qui s'ouvre aujourd'hui est donc un rendez-vous important. La FSU s'y engagera et souhaite effectivement qu'au-delà des « objets théoriques » des mesures concrètes soient décidées mais nous vous demandons, Madame la Ministre, d'entendre toutes les préoccupations que nous portons pour les agents.

APRÈS 100 JOURS  
**LE MAIGRE BILAN DE HOLLANDE**



# Réévaluation du SMIC : réajustement des INM...

par Rémy Arsenato

Le SMIC a été réévalué au 1 juillet 2012. Cette augmentation de 2% couvre l'inflation intervenue depuis la dernière réévaluation et donne un « coup de pouce » supplémentaire (de 0,6% !) aux salaires les plus faibles.

La fonction publique ne pouvant proposer des salaires bruts inférieurs au SMIC, il s'en est suivi, comme à chaque augmentation du salaire minimum, un réajustement par décret (décret N°2012-853 du 5 juillet 2012) des équivalences entre indices brut et indices majorés.

De prime abord, nous pourrions penser que c'est une bonne chose pour les premiers échelons de la catégorie C qui se retrouvent ainsi revalorisés. En fait ce processus est pervers car ne sont relevés que les indices des échelons qui engendrent des salaires bruts inférieur au SMIC mais ne bougent ni les indices des échelons supérieurs, ni les durées des échelons.

Pour exemple la grille des ATE (agents techniques de

l'Environnement cat .C) propose un indice majoré au premier échelon à 309 juste au dessus du SMIC mais celui-ci n'évolue plus que d'un point entre chaque échelon jusqu'au quatrième échelon et de deux points jusqu'au sixième échelon.

En clair il faut toujours 11 ans de carrière pour atteindre le sixième échelon mais pour un gain de sept points d'indice ce qui vaut une progression du salaire brut de 32,5€ !

Voilà, s'il était encore nécessaire d'en apporter la preuve, l'illustration flagrante de l'indigence de la grille C de la fonction publique ! Qui peut accepter après 11 ans d'ancienneté et d'expérience accumulée de ne gagner que 32,5€ brut de plus qu'au début de sa carrière ? Pour des métiers d'une technicité reconnue et valorisée ?

Une raison de plus pour continuer à travailler et à se mobiliser pour l'obtention de la catégorie B pour les ATE.

ACTUS ENVIRONNEMENT

ATE Echelon	Durée moyenne	Durée moyenne cumulée	INM	Traitement de base
1	1	1	309	1430,7627
2	2	3	310	1435,393
3	2	5	311	1440,0233
4	3	8	312	1444,6536
5	3	11	314	1453,9142
6	3	14	316	1463,1748
7	4	18	325	1504,8475
8	4	22	335	1551,1505
9	4	26	345	1597,4535
10	4	30	356	1648,3868
11			369	1708,5807

ATP1 Echelon	Durée moyenne	Durée Moyenne cumulée	INM	Traitement de base
1	2	2	325	1504,8475
2	2	4	336	1555,7808
3	3	7	347	1606,7141
4	3	10	360	1666,908
5	3	13	377	1745,6231
6	4	17	394	1824,3382
7	4	21	416	1926,2048
spécial			430	1991,029

ATP2 Echelon	Durée moyenne	Durée moyenne cumulée	INM	Traitement de base
1	1	1	310	1435,393
2	2	3	311	1440,0233
3	2	5	312	1444,6536
4	3	8	314	1453,9142
5	3	11	318	1472,4354
6	3	14	328	1518,7384
7	4	18	338	1565,0414
8	4	22	350	1620,605
9	4	26	362	1676,1686
10	4	30	379	1754,8837
11			392	1815,0776

# La Table Sociale au MEDDE : ministres et syndicats

compte-rendu retravaillé FSU

Le 7 septembre 2012, Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et Frédéric Cuvelier, ministre délégué chargé des transports, de la mer ou des pêches, organisaient une table sociale en présence des cinq organisations syndicales présentes au comité technique ministériel. La FSU était représentée par Jean-Luc Ciulkiewicz, Claude Bessis, Claudine Zysberg (SNE), Hervé Vuillon (SNUITAM).

Avant ce 7 septembre, la Ministre avait déjà rencontré les autres syndicats un par un; seule la FSU n'avait pas encore été entendue en bilatérale.

La Ministre ouvre la séance en déclarant qu'elle a entendu l'attente d'un renouveau du dialogue social, d'une refondation du rôle des syndicats dans le MEDDE. Elle annonce la parution d'un agenda social, complétant celui de la fonction publique proposée par Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique, le 4 septembre 2012.

La Ministre a affirmé l'abandon de la RGPP. Un bilan de la RGPP a été demandé au CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable). La Ministre a aussi déclaré défendre l'importance des services départementaux spécifiques pour le MEDDE, et a fait mention de son désaccord sur l'expérimentation de mutualisation dans les DDI et préfectures.

La Ministre a déclaré que le MEDDE serait solidaire mais pas sacrifié, notamment au regard des réductions d'effectifs. Ainsi, elle aurait obtenu que la suppression de 2,5% de postes soit réduite à 1,5%. Le MEDDE n'est pas un ministère prioritaire pour la création de postes.

La Ministre a aussi déclaré que quel que soit le contexte budgétaire et économique, il fallait garder la vocation du Service Public, et pour cela redonner aux agents le sens de leurs missions.

Concernant les agents du ministère, Frédéric Cuvelier déclare comprendre la lassitude devant les réorganisations incessantes et le manque de dialogue. Dans le cadre de l'acte III de la décentralisation, il compte donner du sens aux futurs arbitrages.

Pour chaque agent, il importe de respecter leur réalité individuelle, l'importance de la place qu'il occupe et la nécessité de la formation.

Sur le décret logement de fonction, pris sans concertation, Delphine Batho annonce un moratoire sur les 250 logements de VNF et annonce une demande au ministre du budget d'étendre ce moratoire aux logements des services du ministère et des établissements publics.

La ministre déclare souhaiter l'abrogation du décret ADEME (le décret qui parlait de mise sous l'autorité du préfet ...). Ce sujet devrait être abordé à la conférence environnementale.

Le projet de CEREMA (voir synergie numéro 38) n'est pour la Ministre pas remis en cause. Elle déclare adresser une nouvelle lettre de mission au préfigurateur et réaffirme la nécessité d'un centre de ressources, d'ingénierie publique en matière d'urbanisme et de développement durable et d'association des collectivités.

Les décrets sur la réforme des catégories B administrative et technique sont à la signature des ministres du budget, de la fonction publique, et du premier ministre. Même si elle est discutable, la réforme étant très engagée, elle doit se conclure.

Les priorités pour l'agenda social sont les suivantes :

- amélioration des C administratifs trop oubliés alors que ce sont 40 % des effectifs du ministère Elle souhaite l'abandon du contingentement de l'accès au 8ème échelon, annonce le gel de l'instauration de la PFR (la prime de fonctions et de résultats) en catégorie C avec accord de la Fonction publique et révision du parcours professionnel et de la grille indiciaire ;
- reconnaissance des compétences des ingénieurs, dont le MEDDE est le premier employeur dans la fonction publique ;
- pénibilité du travail et risques psycho-sociaux ;
- l'évolution de VNF.

De son côté, la FSU a déclaré que ses priorités étaient la revalorisation des corps de l'environnement, sa demande d'un CT interétablissements et interservices, et l'extension du statut ANT des Agences.

# La conférence environnementale : un nouveau chantier annuel

extraits Feuille de route



La Conférence environnementale s'est tenue les vendredi 14 et samedi 15 septembre au Conseil économique, social et environnemental, Palais d'Iéna à Paris. Ouverte par le Président de la République, clôturée par le Premier ministre, elle a réuni 14 ministres, des représentants des organisations non gouvernementales environnementales, des organisations syndicales, des organisations d'employeurs, des collectivités territoriales et des parlementaires.

Cette conférence environnementale, François Hollande, Président de la République considère "que ce n'est pas la reproduction, sous une autre forme, un autre mot, du Grenelle de l'Environnement. Ce Grenelle a eu des mérites incontestables : la concertation à 5, qui a été fructueuse ; la prise de conscience de l'urgence environnementale qui a conduit au vote de deux lois. Mais en même temps le Grenelle a atteint ses limites, certains engagements ont été traduits dans les faits, d'autres ont été oubliés, et les moyens financiers n'ont pas été à la hauteur des objectifs annoncés. Surtout, l'ambition initiale a été perdue au fil du temps et une nouvelle fois l'économie a été opposée à l'écologie.

Or, "les défis ne se divisent pas ; ils ne se hiérarchisent pas ; ils doivent être affrontés et surmontés ensemble. Les crises ne se séparent pas ; la crise écologique ce n'est pas une crise de plus, elle est dans la crise globale qui se décline sur tous les terrains, dans tous les domaines : économique, social, sanitaire. La conférence environnementale et la conférence sociale sont complémentaires. Il s'agit de mettre la

France en capacité de porter un nouveau modèle de développement.

La conférence sera un rendez-vous annuel, elle permettra à chacun de mesurer les progrès réalisés durant la durée du quinquennat. Elle sera aussi une façon d'ajuster les moyens aux objectifs. Tous les territoires seront associés à la conception et à la mise en oeuvre de la transition écologique. La concertation sera ouverte aux Parlementaires parce qu'au bout de la démarche, il y a le vote de la loi." [...]

"Le nouvel ordre commercial que nous devons construire doit être aussi un nouvel ordre écologique. Mais c'est en France que nous devons être exemplaires. D'abord en insufflant un nouvel état d'esprit. Accepter le constat de la fragilité de notre planète, de ses écosystèmes, de sa biodiversité, c'est admettre l'idée que le progrès de l'humanité, à l'heure de la mondialisation, ne peut se concevoir sur les schémas nés de l'ère industrielle du siècle dernier. [...]



A nous de faire que la lutte contre le réchauffement climatique soit non seulement une cause planétaire, européenne, nationale, mais le levier d'un nouveau modèle de croissance à la fois intelligent, durable et solidaire. La France, et j'en prends ici l'engagement, se mobilisera dans la transition énergétique. Voilà le cap, la transition. [...]

La transition énergétique, c'est la sobriété, mais c'est aussi la diversification des sources de production et d'approvisionnement. "Le Président de la République a également formulé les annonces suivantes:

- fermeture de la centrale de Fessenheim à la fin de l'année 2016 ;
- création d'une Agence pour la biodiversité pour 2013 ;
- plan ambitieux de rénovation thermique ;
- instauration d'une fiscalité écologique.

La Conférence environnementale pour la transition écologique avait pour but de permettre de construire, après débats et échanges, un programme dans la durée, traduit dans une feuille de route.

- Table ronde N°3, animée par Marisol Touraine, Geneviève Fioraso et Guillaume Garot : « Prévenir les risques sanitaires environnementaux ».

Facilitatrice : Agnès Buzyn.

- Table ronde N°4, animée par Jérôme Cahuzac, Pascal Canfin et Fleur Pellerin : « Financement de la transition et fiscalité écologique ».

Facilitateur : Thierry Wahl.

- Table ronde N°5, animée par Michel Sapin, Marylise Lebranchu et Frédéric Cuvillier : « Améliorer la gouvernance environnementale ».

Facilitateur : Daniel Lebègue. "

C'est après avoir envoyé plusieurs courriers successifs aux ministres de l'écologie « successifs » du gouvernement Ayrault, après avoir appelé le cabinet de Monsieur Sapin et Madame Lebranchu, en rappelant notre volonté de participer aux débats que nous avons enfin réussi à être invités à la table ronde « Gouvernance » uniquement et pour une seule personne.

Nous aurions souhaité participer à toutes les tables rondes et plus particulièrement à celle de la biodiversité où la FSU (et le SNE) avait vraiment des orientations, des problématiques, des organisations à proposer et à défendre.

Nous étions par ailleurs invités à la table ronde au titre du collège du gouvernement (FSU et UNSA). Jean-Luc Ciulkiwicz du SNE a pu participer comme suppléant.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à aller consulter la feuille de route "pour la transition écologique" sur le site du ministère:

<http://www.developpementdurable.gouv.fr/Conference-environnementale-la.html>.

## LES ENJEUX DE LA CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE



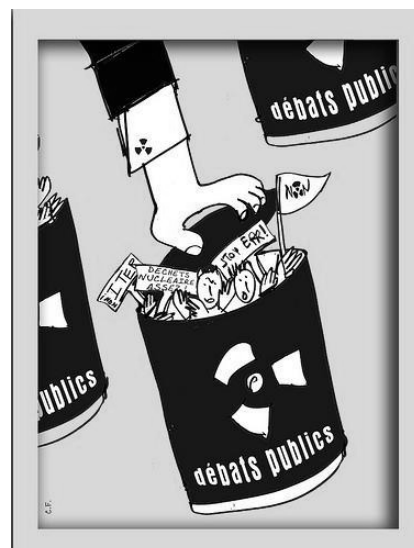
Pour élaborer cette feuille de route, cinq tables rondes, chacune animée par plusieurs ministres, assistés d'un facilitateur, ont débattu pendant deux demi-journées.

- Table ronde N°1, animée par Delphine Batho et Arnaud Montebourg ; « Préparer le débat national sur la transition énergétique »

Facilitatrice : Laurence Tubiana.

- Table ronde N°2, animée par Cécile Duflot, Stéphane Le Foll et Victorin Lurel: « Faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité ».

Facilitateur : Gilles Bœuf.



# Syndicalisme et environnement en Europe : l'Espagne

par Jacques Thorette

L'Espagne compte environ 47 millions d'habitants. C'est une monarchie constitutionnelle dotée d'un régime démocratique parlementaire. 17 communautés autonomes (Comunidades Autónomas) regroupent 50 provinces regroupées et disposent d'une d'autonomie plus ou moins large par rapport à l'État central.

L'Espagne est régie par une constitution établie en 1978. Le roi (Juan Carlos Ier) dispose de quelques pouvoirs dont celui de ratifier les lois, dissoudre le parlement, nommer le président du gouvernement (équivalent à un premier ministre) et représenter le pays au niveau international. Le président du gouvernement, élu tous les quatre ans, est à la tête du pouvoir exécutif. Ce rôle est exercé depuis décembre 2011 par Mariano Rajoy.

Le « Cortes Generales », ou Parlement, exerce le pouvoir législatif. Il est constitué du Sénat (264 membres, dont 56 désignés par les provinces) et du Congrès des députés (350 membres). Hors les représentants des provinces tous les parlementaires sont élus au suffrage universel tous les 4 ans.



L'Espagne et ses Communautés autonomes

## Le ministère en charge de l'environnement

Le premier ministère de l'environnement a été créé en 1996. Sa fusion, en 2008, avec le ministère des Travaux publics a conduit, après l'accession au pouvoir du parti conservateur (2011), à la mise en place du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (Ministerio de Agricultura,

Alimentación y Medio Ambiente - <http://www.magrama.gob.es/es/>), qui est chargé de proposer et de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière d'environnement. Les missions environnementales sont assurées essentiellement par le secrétariat d'État à l'Environnement qui est assisté dans ses missions par le Sous-secrétariat de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement. Le ministère comporte aussi deux autres secrétariats : celui de l'Agriculture et de l'Alimentation et celui de la Pêche. L'Espagne, outre la crise politique et sociale qui conduit à une violente répression policière, est confrontée à de très graves problèmes environnementaux : pénurie d'eau, perte de biodiversité, désertification, urbanisation anarchique des sols (tourisme), gestion des déchets, etc. Depuis quelques années le « Réseau de coordination des autorités environnementales » tente d'améliorer la coordination entre les Communautés autonomes et les autorités centrales.

## Les Communautés autonomes

A l'image de l'organisation centrale, les gouvernements autonomes ont souvent intégré l'environnement dans des départements d'agriculture et de l'alimentation : Catalogne (<http://gencat.cat>) : « Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca, Alimentació i Medi Natural » ; Andalousie (<http://www.juntadeandalucia.es>) : « Consejería de Agricultura, Pesca y Medio Ambiente » ; Cantabrie : « Consejero de Medio Ambiente, Ordenación del Territorio y Urbanismo ».

Les communautés ont parfois mis en place des agences environnementales, telles que : « Agencia de Medio Ambiente y Agua de Andalucía » ; Pays Basque : « Ithobe », Agence environnementale basque (<http://www.ithobe.net>).

## Les syndicats espagnols

Le taux de syndicalisation de l'Espagne est d'environ 16%. Il semble que le nombre d'adhérents soit en légère progression. Le taux de participation aux élections professionnelles est assez élevé, ce qui peut être compris comme un intérêt assez fort pour l'action syndicale. Les confédérations reposent toutes sur une organisation sectorielle.

Les principales formations syndicales au niveau nationales sont :

- La CC.OO (Confederación Sindical de Comisiones Obreras) ; Confédération syndicale des commissions ouvrières – <http://www.ccoo.es>

- L'UGT (Union General de Trabajadores) ; Confédération Générale des Travailleurs – <http://www.ugt.es>.



La CC.OO et l'UGT revendiquent chacune 1,2 millions d'adhérents, et des effectifs en augmentation. Les relations entre ces deux confédérations sont bonnes. Elles ont des relations historiques avec les deux grands partis d'opposition : socialiste pour l'UGT, communiste ( « Izquierda Unida » pour les CC.OO). Ces liens se sont cependant distendus ces dernières années.

A leur côté existent des fédérations de taille plus modeste comme l'USO (Union syndicale ouvrière), la CGT (Confédération générale du Travail) et la CNT (Confédération Nationale du Travail), la CSI-F (<http://www.csi-f.es>) qui regroupe les travailleurs de l'administration publique. Il existe aussi des confédérations syndicales au niveau des Communautés autonomes, qui peuvent surpasser en représentativité les fédérations nationales, comme le syndicat nationaliste basque ELA/STV. En Galice, la CIG est une fédération assez puissante qui talonne l'UGT et devance la CC.OO aux élections. Les fédérations UGT, CC.OO, ELA, USO sont membres de la Confédération Européenne des Syndicats (CSE).



### Action environnementale.

Toutes les fédérations sont fortement mobilisées contre la politique d'austérité de l'Union Européenne (UE), et font le lien entre le déclin des ressources publiques et la dégradation de l'environnement :

absence de moyens et désorganisation face aux feux de forêts.

L'UGT a édité sur internet un guide des bonnes pratiques environnementales (économie d'eau, réduction des déchets à la source, transports, etc.). Il y est souligné que vivre dans un environnement sain est un droit et que les travailleurs ont un rôle fondamental dans la conservation de l'environnement.

La CC.OO est la confédération la plus engagée en matière d'environnement au niveau national, local et international. Elle est membre de la « Coalition Climat » qui demande un engagement réel dans la durabilité et a dénoncé l'hypertrophie économe du sommet de Rio+20. Elle pointe du doigt l'incohérence de la position officielle du gouvernement espagnol sur Rio +20 et les décisions en matière de politique environnementale nationale. La CC.OO au sein de la CSE discute des alternatives à la politique d'austérité et de la mise en place d'un front syndical uni au niveau de l'UE, pour éviter l'avènement d'une Europe basée sur la collusion des cercles politiques et économiques, d'où seraient exclus les citoyens.



La CC.OO et la CGT sont impliquées dans la campagne «L'eau est un droit humain». Cette initiative citoyenne européenne qui considère que l'accès à l'eau est un droit humain fondamental, promeut l'action des services publics. Elle réclame que soit assuré l'accès universel l'eau et l'assainissement à tous les citoyens indépendamment de leur capacité économique. L'excuse de la crise ne doit pas être le prétexte à convertir un besoin humain en activité marchande.

La CSI-F ne présente pas, sur son site internet, de documents reflétant une activité spécifique dans le domaine de l'environnement. Elle dénonce cependant les coupes budgétaires et les suppressions de postes au sein des administrations environnementales.



# Analyse du SNE-FSU sur la RGPP

par collectif SNE

L'examen des conséquences de la RGPP et de son appendice Réate doivent être considérées :

- à la mesure de la mise en œuvre des politiques publiques nationales par l'Etat telles que fixées par les cadres européen, constitutionnel, législatif et réglementaire et selon les décisions du Gouvernement en place.
- sur les moyens accordés au service public Etat et leur mode d'organisation, donc à ses administrations centrale et déconcentrées pour les volets régaliens, stratégique et régulateur, et à ses opérateurs nationaux pour les volets opérationnels. Engager une opération d'appréciation de la "performance globale" de ces réformes revient dès lors d'une part à apprécier au regard des objectifs de résultats fixés (et notamment ceux découlant des engagements de la France sur l'application des Directives-Cadres européennes) si les moyens ont été utilisés à bon escient et d'autre part la bonne mobilisation de ces moyens, incluant en particulier sur les ressources humaines les dégâts occasionnés aux communautés de travail.

Dans le concept (ou plutôt dans son absence), la RGPP a souffert de 2 vices originels (on se place là en position constat et non plus en position affichage officiel auto-satisfait) :

- une entrée par la seule gestion comptable de l'utilisation du budget de l'Etat, et non pas une appréciation "intégrée" ne serait-ce qu'à minima par évaluation des objectifs atteints (ou non) par l'engagement conjoint de l'ensemble des collectivités publiques; en ce qui concerne les sujets -, la dite évaluation se devrait d'ailleurs d'être complétée par les apports de la sphère économique et de la société civile, au-delà des seuls décomptes de performance économique (coûts évités, valeurs patrimoniales ...)
- une autre entrée par la seule gestion statutaire, à vocation de préserver les intérêts des chapelles statutaires en place (et limitées quasiment aux seuls Grands Corps de l'état) alors que les services du ministère en charge de l'environnement accueillait et gérait des personnels titulaires et non titulaires de statut très différent et de provenance "équipement", "agriculture", "industrie", "recherche" ou "éducation". Sous couvert de constitution d'un grand ministère de l'Ecologie, ce sont les procédures et les façons de gérer de l'ex-

équipement qui l'ont emporté, le choix de personnels uniquement "équipement" pour remplacer les départs, tout en préservant les grands corps IPEF, énarques et INSEE. Enfin, quand les directeurs devaient réduire les ETPT au titre de la RGPP chaque année depuis 3 ans, c'est bien souvent les postes de catégorie B et C administratifs qui étaient choisis pour être supprimés. Ces filières "équipement" sont de toute façon dévalorisées et leurs personnels n'ont aucune perspective d'évolution de carrière.

Sur les trois politiques "techniques" de notre périmètre professionnel (politiques sous l'autorité du Ministère de l'Environnement d'avant 2007) sont venus s'ajouter plusieurs facteurs de dévoiement supplémentaire de l'application de la RGPP à travers la constitution du MEDAD (ministère de l'Ecologie du développement de l'aménagement durable) en 2007, c'est-à-dire pour l'essentiel du Ministère de l'Équipement et des Transports (et donc en particulier des politiques d'aménagement) et du toujours embryon ex-environnement, dont les politiques eau et biodiversité ont été reléguées dans un bout de direction marginal au sein de la DGALN.

Dans cette situation, le nouveau MEDAD (et ceux qui lui ont succédé sur une structure de gestion identique jusqu'au MEDDE actuel) a pris 3 décisions inconséquentes :

- derrière un argument affiché d'égalité, d'appliquer de façon quasi-uniforme les réductions d'effectifs et de moyens de fonctionnement, que leurs missions disparaissent ou soient démultipliées ;
- ne pas prendre du tout en charge (au moins jusqu'en 2009 pour les corps de titulaires et toujours pas pour les statuts de contractuels) la gestion des effectifs de ce qui n'était pas sous gestion équipement auparavant, tout en interdisant aux directions qui en avaient assuré le fonctionnement antérieurement de continuer à les gérer ;
- un refus complet de maintien de tout dialogue social au-delà du niveau strictement local ou d'opérateur, ce qui a créé et crée de plus en plus de nombreux dysfonctionnements (rappelons qu'environ 75% des effectifs relatifs à la mise en œuvre de ces 3 politiques dites environ-nementales, y compris sur des fonctions régaliennes, exercent au sein des opérateurs).

Z  
O  
O  
M  
  
S  
U  
R

Point particulier dans le contexte ainsi créé : le regroupement des services déconcentrés aux niveaux régional et départemental et les dérives qui perdurent du fait de la gestion ministérielle de directions locales interministérielles (à avoir contraint en fin d'année 2011 à créer en catastrophe un service de gestion à Matignon pour assurer un minimum de cohérence de gestion).

Les services de l'État et certains opérateurs ont en charge les politiques "risques naturels et technologiques" "évaluation environnementale" et "données de l'environnement" et sont directement comptables de l'application de directives européennes ou de conventions internationales. Ces politiques devaient, suivant les lois Grenelle, monter en puissance et des postes spécifiques devaient être créés. La RGPP passant par là, les nouveaux postes n'ont pas vraiment vu le jour ni en DREAL, ni en AC et les services ont dû "redéployer" pour faire face en particulier à l'application des directives sur l'évaluation environnementale.

Un point de ressenti commun par toutes celles et ceux qui ne sont pas sous gestion équipement sur des fonctions ex-équipement : il serait temps de sortir de la logique d'épuration « ethnique ».

Un point de constat commun sur l'ensemble du périmètre : l'explosion des risques psychosociaux et l'incapacité globale de l'administration à réagir, ne serait simplement qu'en ne se réfugiant pas dans le déni. Constat illustré :

- soit les agents sombrent en déprime eu égard à l'angoisse générée par l'absence de perspectives (on ne sait pas quelles seront les missions demain, ni même si les missions ne vont pas disparaître ou être transférées aux collectivités locales, pas de structuration,...), avec un sentiment de navigation à vue.
- soit les agents tombent dans le surmenage voire le burn-out, du fait du décalage missions-moyens et de besoins d'investissements nouveaux sur les évolutions de métiers (sans formation ni assistance, ni perception d'une volonté de maintien du service public).

Un point sur la volonté affichée d'externaliser des missions aux entreprises privées et de passer à l'acte, dès qu'il est possible de le faire ou si les personnels et leurs représentants ne se battent pas pour les conserver au sein des services de l'État ou des opérateurs publics. Ce qui permet de justifier la suppression de postes.

Résultat des courses (retours de vécus) en cette mi-2012, dans les perspectives évoquées : l'affichage de restrictions encore plus contraignantes.

## Biodiversité

Malgré les conclusions du « Grenelle de l'environnement », en particulier sur les thèmes de la trame verte et bleue, ainsi que sur l'application des directives européennes, le développement en parallèle de la RGPP a réduit quasiment à néant le développement d'une politique efficace de prise en compte de la biodiversité ...

Le Grenelle de l'environnement n'a pas tenu ses promesses, d'autant plus que la crise économique a fait passer au second plan les politiques environnementales et en particulier celles de la nature.

Renforcée par la crise économique, la concrétisation des options politiques traduites par la RGPP a eu plusieurs effets :

- Sur un plan général, elle a conduit à survaloriser les valeurs marchandes et les approches à court terme. Ainsi seuls compteraient désormais les services rendus par la biodiversité et les quantifications monétaires et non plus la préservation des milieux et espèces pour leur valeur intrinsèque. La marchandisation de la nature n'est pas compatible avec la préservation de la biodiversité, même à moyen terme.

- Parallèlement, elle a conduit à remettre en question le rôle et l'organisation des services de l'État. La création du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (puis MEDDTL, et encore MEDDE) est symptomatique de la banalisation des enjeux environnementaux et de la priorité donnée à la recherche de solutions techniques et de compromis, s'exonérant ainsi des évolutions nécessaires de notre société. Les services dédiés au patrimoine naturel se retrouvent noyés dans de grandes structures consacrées à l'aménagement tous azimuts, alors même que la protection de la biodiversité devenait prioritaire dans les discours gouvernementaux. Ces réformes conduisent surtout à aggraver la situation des services comme des opérateurs (ONCFS, ONEMA...), en supprimant des moyens et des effectifs au détriment des compétences, des missions et d'un service public au plus proche des citoyens. Cela est d'autant plus dommageable que le domaine de la biodiversité, par sa nature complexe et l'évolution historique de ses politiques, est pris en charge par des acteurs nombreux et divers dont la coordination est insuffisante avec des échelles d'intervention inadaptées aux réalités écologiques.

Face aux enjeux et à la profondeur des évolutions nécessaires dont la réalisation ne peut se concevoir que dans la solidarité et l'équité, seul l'État est légitime pour procéder aux arbitrages nécessaires dans une logique de long terme et de transparence. Le Syndicat National de l'Environnement continue à affirmer la nécessité d'un ministère de l'environnement de plein exercice capable en particulier de prendre en charge les politiques de protection de la nature et d'avoir prise dans ce domaine sur les autres politiques publiques.

### **Concernant les parcs nationaux :**

Suite à la loi de 2006, les Parcs Nationaux doivent répondre à de nouvelles missions, notamment celles qui ont trait au développement durable sur le territoire. Bien évidemment, les Parcs Nationaux doivent continuer d'exercer leurs autres missions : protection du territoire, connaissance du territoire, aménagement du territoire, sensibilisation à l'environnement et pédagogie. Le quotidien c'est donc expansion significative de missions avec moins de moyens, ce qui est particulièrement impactant sur de petits effectifs, déjà en limite critique de taille avant la RGPP.

Principal expédient : l'appel à des « services civiques » pour remplacer des temps plein.

Côté ambiance : les personnels non titulaires se sentent moins protégés contre les suppressions de postes que les personnels fonctionnaires et ça engendre beaucoup de mal-être pour eux.

Le MEDDE demande aussi aux Établissements de se réorganiser pour répondre à la baisse des moyens et des effectifs mais toujours avec plus de charge de travail. Ça crée plus de problèmes que ça n'apporte de solution réelle et crédible (ex : Cévennes), avec pour conséquences des personnels qui ne savent pas si leur poste va être maintenu, une mauvaise ambiance générale dans les équipes, l'explosion de risques psychosociaux, du stress au travail et du mal-être.

Autre dérive, les missions de police des agents sont maintenant recentrées sur les seuls cœurs de parcs, à vocation de libérer ainsi du temps de travail pour d'autres missions. En parallèle les autres services de l'État sont de moins en moins présents. Cela conduit à une forte régression de l'exercice des missions régaliennes de l'État sur les territoires qui ne sont pas sous réglementation particulière. Les endroits un peu isolés deviennent progressivement des zones de non-droit laissant le pouvoir à certains lobbies au détriment de la protection de l'environnement

et de la préservation des territoires. Compte tenu des prévisions annoncées et de l'ampleur du territoire à protéger dans les Parcs Nationaux, on se demande comment on va pouvoir continuer à bien connaître un territoire pour bien le protéger. C'est la biodiversité qui pourrait être impactée dans les années à venir.

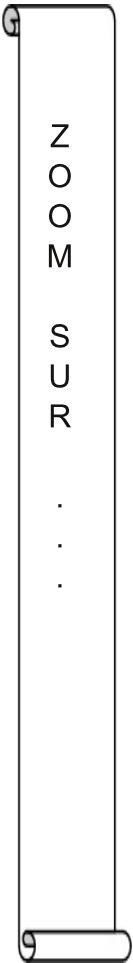
### **Concernant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ( ONCFS) :**

Le contrat d'objectifs 2012 – 2014 de l'ONCFS se place tout d'abord, dans un contexte marqué par la montée en puissance des préoccupations et attentes environnementales de la société, repris dans le Grenelle de l'environnement et la SNB, la poursuite des relations constructives avec le monde de la chasse ; mais aussi dans un contexte d'exigence de maîtrise des dépenses publiques, une volonté de rapprochement des polices de l'environnement et une nouvelle gouvernance adaptée à la gestion durable des écosystèmes.

L'ONCFS va donc devoir, sur ces bases dégager des priorités opérationnelles et opérer des choix d'optimisation des moyens humains (actuellement autour de 1700 personnels) et financiers pour mener ses 4 grandes activités opérationnelles ( la police de la nature et de la chasse ; les études, recherches et expérimentations sur la faune sauvage et ses habitats ; la mise à disposition d'expertises et d'appui technique pour l'État, dont l'organisation et l'examen du permis de chasser ; le conseil et la mise en œuvre d'actions de développement).

La mesure 148 de la RGPP (le rapprochement des polices de l'environnement (ONEMA – ONCFS – DDT)) grand projet en 2010, devait permettre d'optimiser les moyens et réduire les coûts de fonctionnement de l'état et de ses opérateurs! Ce projet aurait pu être intéressant pour les services concernés, si l'exercice avait été mené jusqu'au bout, mais les directions des établissements publics en ont décidé autrement.

Dans ce contexte, le SNE avait ouvert des négociations avec le ministère en charge de l'Environnement (avant 2007) sur deux chantiers qui, en contrepartie, devaient permettre de négocier l'amélioration des carrières des personnels contractuels (statut 98) et des personnels des corps de l'environnement (ATE TE). Après 2 ans de négociations, le statut des contractuels n'est toujours pas finalisé, et l'amélioration des carrières des corps de l'environnement est en panne.



A l'ONCFS, les moyens financiers qui venaient en grande partie de la redevance cynégétique sont en chute libre, avec une perte considérable due à un cadeau de l'État fait aux jeunes chasseurs chaque année (redevance gratuite). La part de financement apportée par le MEDDE, bien qu'en hausse ces dernières années ne permet plus de mener une politique ambitieuse en matière de gestion de la biodiversité et de police de la nature.

Pas de recrutement prévu avant 2014, titularisation des stagiaires vers 2016, ce qui va certainement poser des problèmes de transmission du savoir, car dès 2016 les effectifs de départ à la retraite des agents de l'ONCFS vont être considérables !

## Eau

Rappelons qu'hors risques, plus aucun financement de la politique de l'Eau ne provient du budget de l'État et que la LEMA de 2006 a confié aux gouvernances de bassin le soin de partager la responsabilité de non atteinte des objectifs sur lesquels l'État s'est engagé auprès de la Commission Européenne pour 2015. Sans RGPP (appliquée sans discernement aux agences de l'Eau et à l'ONEMA, avec seulement quelques unités de re-création de postes grenellisés), les objectifs étaient déjà vraisemblablement hors d'atteinte. Avec RGPP (et la suite), la question ne se pose même plus. Ce qui est d'ores et déjà en jeu, c'est de savoir quelle part d'effectifs va être consacrée à quelques sujets majeurs (pollutions diffuses, continuités, ...) quelle part d'effectifs va être consacrée à construire des explications plausibles pour dire que les résultats sont hors d'atteinte, et quelles missions pourtant indispensables vont être carrément abandonnées (hors cas prioritaires : celles du petit cycle de l'eau : eau potable et assainissement ?)

Sur la forme, le pilotage technique de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité paraît totalement absent sur les opérateurs, et notamment sur tout ce qui est gestion interne. Ainsi, certain(e)s directeurs (-trices) d'opérateurs ne se considèrent pas tenus d'appliquer les directives du Ministère sur la gestion de leurs personnels.

Quant aux mesures RGPP proprement dites, en l'espèce la n° 154 pour les logiques de mutualisation Agences de l'Eau-ONEMA (et plus à la marge la n° 148 pour l'ONEMA), il restera à démontrer qu'au-delà de l'affichage de quelques suppressions d'ETPT, elles ont vraiment produit de réelles économies. Spontanément, il n'est en effet pas

si évident qu'elles n'aient pas été la cause d'un accroissement global de dépenses, même si effectivement des baisses de la seule masse salariale peuvent éventuellement être reliées à la mutualisation.

Dernier point en marge de ces constats, un récent rapport du CGEDD fait apparaître 4 300 ETPT "recherche-eau" dans la sphère publique Etat (BRGM, IRSTEA, CNRS, ...). Or, si l'on tente de totaliser les ETPT de l'Etat sur ses fonctions "régalien-stratège-régulateur-opérateurs" (DDT(M)-DREAL-ONEMA-ONCFS-Agences de l'Eau, le chiffre global est vraisemblablement inférieur à 3 500 ETPT.

Ces éléments conduisent au constat qu'à l'issue de la RGPP, le système n'est plus très loin de l'implosion et que les nouvelles coupes sombres envisagées (le 1,5Mrds € de réduction des programmes Agences et des baisses d'effectifs supplémentaires) vont conduire à l'abandon de pans entiers de missions sur lesquels l'Etat s'est engagé par ailleurs (respect des engagements internationaux et des Directives-Cadre).

## Transition énergétique

L'ADEME n'a pas été vraiment concernée par l'aspect diminution d'emplois de la RGPP, au contraire. Mais c'est programmé pour 2013. Par contre, la désadéquation missions/moyens engagée l'étrangle. Cela crée une situation de stress proche du désastre, les médecins du travail et les enquêtes montrent que 43% du personnel ont dépassé un niveau d'alerte considéré comme invalidant ou pouvant avoir des répercussions sur les comportements (agressivité, passivité ou isolement...). Les réorganisations de l'Etat ou l'abandon de politiques nationales fortes n'ont fait que créer des difficultés supplémentaires : 1ère étape en 2008 désignant les préfets de région délégués régionaux de l'Ademe (EPIC), puis le décret de 2012 qui va plus loin et maintenant les propositions de l'ARF pour que les régions récupèrent les directions régionales. Mais là c'est plus un débat centralisation/décentralisation.

Et enfin, la double tutelle fluctuante des ministères de l'énergie et de l'industrie a surtout évité de donner trop de moyens aux questions de changement climatique.



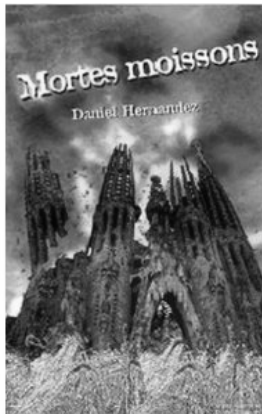
# Travailler moins ... pour lire plus -

## Idées de lecture

### Mortes moissons

de Daniel Hernandez

Editions Mare Nostrum (Les polars Plein Sud)



Un roman d'anticipation consacré aux dégâts des O.G.M., avec l'intervention de la CIA, du FBI et d'Al Qaïda, un attentat contre la cathédrale de Barcelone, des perspectives de famine et de fin du monde terrifiante, car très proches (dans une petite décennie...) et tristement réalistes. Voilà la fin magistrale d'une tétralogie saisonnière bien loin de Vivaldi, bouclée par Daniel Hernandez, ingénieur au CNRS d'Odeillo (en Cerdagne), qui sort énergiquement de son rôle d'écrivain régional catalan pour acquérir une autre dimension, tant au niveau du style épique et puissamment évocateur, que de la diversité et la puissance des thèmes traités. Un suspense habile et inquiétant, puisqu'il se situe dans moins de vingt ans et paraît complètement plausible.

Hernandez utilise un binôme de « héros récurrents », ingénieuse trouvaille superbement exploitée, l'inspecteur Jepe Llense, ancien international de rugby et fan de l'USAP (le club de Perpignan), et son compère José Traperó, fils d'immigré espagnol républicain. La complémentarité des deux héros et l'intervention de leurs familles permettent de couvrir une plus vaste gamme de thèmes sur une vaste période, de 1950 à 2030, sans pour autant délaissier la finesse des intrigues. La Catalogne et le Languedoc forment une toile de fond colorée dont les paysages variés et les tissus sociaux complexes sont décrits avec précision et tendresse, depuis les plages narbonnaises et le massif de La Clape, jusqu'aux sommets de Cerdagne autour de Font-Romeu, en passant par les gorges de l'Aude et ses châteaux cathares, ou encore

l'Etang de Leucate et Le Barcarès.

Outre l'excellente documentation sur les OGM, avec juste un brin d'anticipation, on découvre les deux multinationales qui se partagent le contrôle de toutes les cultures dans le monde, « World Cereal » et « Green Food », une station de l'INRA et ses chercheurs intègres ou corrompus, l'intervention du FBI et de la CIA (la menace est planétaire et les Etats-Unis contrôlent encore la majeure partie du monde), tandis que « La Caste », une société secrète ultra-libérale composée d'un tout petit nombre de hauts fonctionnaires, manœuvre sans scrupules dans l'ombre...

Si vous souhaitez parcourir les 4 saisons dans l'ordre (ce n'est pas obligatoire, chaque roman reste autonome), commencez par l'hiver avec « Croix de sang au grand hôtel », le premier écrit et le seul dont le style montre encore quelques légers défauts. Ensuite viennent donc ces « Mortes moissons », qui se passe au printemps contrairement à ce que pourrait indiquer son titre, puis « L'été de l'égorgeur », un pur polar, et enfin « Les vendangeurs du Caudillo », remarquable évocation de l'automne des années cinquante dans les vignes de la Narbonnaise, avec une intrigue où s'affrontent les saisonniers espagnols, franquistes ou républicains réfugiés.

Daniel Hernandez ne s'est pas arrêté là, puisqu'il nous livre ensuite « La bastos du Barca » ou le crime des douaniers, entre le lido du Barcarès et Port-Vendres au début du vingt et unième siècle, au moment où la douane disparaît quasiment, puis « Le loup des Cathares », sans doute le plus abouti, le plus puissant et le plus documenté, qui relie une série de meurtres actuels à la fin de l'épopée cathare au XIII<sup>e</sup> siècle, entre Pays de Sault, haute vallée de l'Aude et Corbières. Un véritable régal !

Plus récemment, Daniel Hernandez continue à nous épater avec « Le bourreau de Puigcerda » et « Les cathédrales du vin ». Un filon roboratif à avaler sans modération...

LdH (Lactate déshydrogénase, enzyme glouton).



# La FSU rencontre Delphine Batho

collectif SNE-SNUITAM

## Première entrevue de la FSU avec la ministre...

Entrevue courte (1 petite heure) qui nous a permis d'aborder plus spécifiquement plusieurs sujets, avec la remise en main propre d'un dossier auquel la ministre s'est immédiatement et à plusieurs reprises référé, comportant les points suivants :

- Bilan réalisé par le SNE- FSU sur la RGPP au MEDDE, et notre tract sur le climat en cette rentrée sociale ;
- Les pétitions des chargés de recherche et des contrôleurs des affaires maritimes, une fiche sur les OPA (avenir du statut, reprise des recrutements), une fiche sur les mutations des agents du MAAF sur des postes du MEDDE ;
- Un dossier sur Mayotte incluant une pétition des personnels de la brigade nature et une fiche de demande d'intégration des agents du corps transitoire ;
- L'ensemble des courriers restés sans réponse à ce jour, et dont visiblement elle n'avait pas eu connaissance !
- Des fiches relatives aux missions et politiques du MEDDE vues par les syndicats FSU : biodiversité, eau et milieu aquatique, mer, ATESAT et ingénierie. Les points abordés plus spécifiquement dans notre discussion sont :  
Concernant la présence et la reconnaissance de la FSU au MEDDE :
  - L'attitude de son administration vis-à-vis de la FSU au MEDDE : la ministre a pris note du fait que les accords de Bercy sur le renouveau du dialogue social n'étaient pas appliqués en toute sincérité.
  - La conférence environnementale : la Ministre note notre demande de participation de la fédération FSU à l'ensemble des groupes de travail issus de cette conférence et nous fait part de son étonnement sur le blocage qu'elle a rencontré de la part des 5 grandes confédérations syndicales.

## Concernant les aspects d'organisation/réorganisation du MEDDE :

- La ministre ne répond pas à l'exemple de

déstabilisation des DDI que représente le transfert des informaticiens en préfecture (création des SIDSIC) sans concertation et contre l'avis des agents et des syndicats

- Sur l'expérimentation de mutualisation des DDI dans deux régions, la Ministre considère que ce projet est gelé « et pour un moment ». Confrontée à des déclarations contradictoires du cabinet de la Fonction publique, elle s'appuie sur le séminaire gouvernemental du 1<sup>er</sup> octobre et cite le « bleu » de Matignon qui l'a conclu, et dont elle nous a lu un extrait. Pour elle, il est sans ambiguïté sur le blocage durable de cette expérimentation et, si un changement devait se produire dans l'organisation des services, il devrait résulter d'une nécessité. La FSU a insisté sur le besoin de stabiliser les DDI en l'état.

- ATESAT / ADS : la ministre confirme son accord pour ouvrir en commun avec Cécile Dufлот une discussion avec les organisations syndicales sur les missions d'aide aux collectivités.

- Acte III de la décentralisation : « Des questions, je m'en pose aussi » déclare la ministre. Elle n'apporte guère de précisions toutefois, concernant la biodiversité, elle nous a informés qu'une première réunion interministérielle avait déjà eu lieu sur le sujet. Elle préfère que le sujet soit traité dans une loi sur la biodiversité et non dans le cadre de la décentralisation mais la question n'est pas tranchée, précise-t-elle. Elle a pris connaissance avec intérêt de la plaquette exposant la vision du SNE- FSU sur la gouvernance de la biodiversité.

- Agence de la biodiversité : la Ministre nous indiqué sa volonté d'engager rapidement une concertation, d'aller vite, mais qu'il n'y avait pas de projet caché ! Elle n'envisage pas, par exemple, la disparation de PONCFS.

- Sur le CEREM A, le préfigurateur a été reçu par la Ministre voilà quinze jours, défendant l'avenir sous forme d'établissement public ; sa lettre de mission est à la signature de la Ministre et devrait fixer l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour que le CEREMA soit opérationnel. Elle lui a demandé de réunir le comité de suivi.

- Décret ADEME : pour la Ministre, il s'agit de supprimer une ou deux lignes d'un décret ; c'est en cours !

Réorganisation des laboratoires d'hydrobiologie des DREAL : la Ministre s'est étonnée de la circulaire en préparation qui réduit le nombre de laboratoire. Elle nous a semblé plutôt réceptive à l'analyse développée par la FSU.

### Concernant les missions du ministère :

La FSU a exposé le manque de lisibilité de sa politique et lui a demandé qui avait le pouvoir : elle ou son administration placée par l'ancien gouvernement ? La Ministre nous répond que sa feuille de route est constituée de la conférence environnementale. Pour cela, elle sera amenée à opérer des changements à la tête de son administration.

Nous rappelons les incertitudes existantes et pesant lourd dans le moral des agents (dans le secteur Mer, la complexité des répartitions de missions entre DIRM et DDTM, dans le domaine de l'ingénierie public, de l'ATESAT et de l'ADS,...)

Quant aux pertes d'emplois, et aux diminutions de budgets de fonctionnement que nous n'avons pas manqué de dénoncer, la Ministre a fait preuve d'une certaine langue de bois (« nous avons essayé de préserver l'essentiel... il faut être inventif ») ...

### Points spécifiques abordés en toute fin

### d'entrevue :

- La situation particulièrement dégradée à l'ONEMA, dont elle a nous a confirmé avoir connaissance récemment. Le SNE- FSU a exposé sommairement sa vision du dossier et a insisté sur l'impérieuse nécessité qu'elle intervienne au plus vite au regard des souffrances présentes dans l'établissement.
- La situation du Parc National des Cévennes, avec un directeur qui biaise la concertation. Nous avons fait remarquer que ce qui était en jeu, au-delà des dérives constatées (Tutelle DEB, dialogue social dégradé, ...), c'était la structure même de l'établissement (maintien d'un parc national ou dérive vers un pseudo parc régional ?).
- La situation des agents de la Mission Inter Agences : elle découvre le dossier et a été très attentive sur sa déclinaison dans le PLF 2013. A suivre.
- Corps transitoires de Mayotte : elle a pris bonne note de la situation des agents du corps transitoire, que nous lui avons fait découvrir.
- Pour les ex-contrôleurs des Affaires maritimes administratifs, elle a renvoyé la discussion –comme sur l'ensemble des autres points revendicatifs catégoriels, aux différentes réunions qui vont se tenir dans les prochains jours sur l'agenda social : le projet de feuille de route sociale transmis aux syndicats n'est pas figé.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
C'EST UNE QUESTION DE MODE.  
DANS UN SIÈCLE OU DEUX  
ON N'EN PARLERA PLUS!



# Bienvenue à l'ENTPE !

par Cécile Delolme et Florence Toilier

La section FSU de l'École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE) a rejoint le SNE il y a quelques mois. Elle est rattachée à la branche "Services de l'Etat". Voici une brève présentation de l'école et de la section.



L'ENTPE est un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) sous tutelle du MEDDE habilité depuis 1972 par la Commission du Titre d'Ingénieur (CTI) à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'ENTPE. Elle existe depuis 1954 et a été délocalisée à Vaulx-en-Velin (69) en 1975.

Elle forme en 3 ans des ingénieurs généralistes dans tous les champs de l'aménagement et du développement durable des territoires : bâtiments, travaux publics, transports, environnement, urbanisme, politique de la ville, gestion des risques. Actuellement, environ 200 ingénieurs sont diplômés par an, la majorité d'entre eux ayant intégré l'ENTPE après 2 ou 3 ans de classes préparatoires post-bac. 70 % d'entre eux sont employés directement dans les services du MEDDE et les 30 % restant partent sur le marché de l'emploi (entreprises, bureaux d'études, collectivités locales...). L'école fait partie du Réseau Scientifique et Technique du MEDDE et ses 5 laboratoires de recherche sont tous associés à des EPST (CNRS, IFFSTAR\*) et des universités ou écoles d'ingénieurs lyonnaises. A côté des ingénieurs, l'ENTPE forme également dans ces laboratoires chaque année une vingtaine de docteurs dans des disciplines aussi diverses que le génie civil, les mathématiques appliquées, l'écologie, l'éco-toxicologie, l'économie ou les sciences politiques.

L'école compte 174 équivalent temps plein (hors élèves et hors enseignants externes). La part des effectifs non titulaires est de 31 % en 2011 et augmente régulièrement depuis le passage en 2007 au statut d'EPSCP.

La section SNE-FSU

Depuis sa création en 2004, la section FSU de l'ENTPE est la première organisation syndicale représentée dans l'école. Elle compte 16 adhérents (nous avons perdu 4 adhérents lors de l'adhésion au SNE cette année). Depuis cette adhésion, la section est animée par Cécile Delolme et Florence Toilier, la trésorerie est gérée par Marie Lova. Les autres syndicats représentés sont la CGT et l'UNSA (depuis les dernières élections). Le SNITPE (FO), syndicat corporatiste des ingénieurs des TPE qui recueille plus des 3/4 des voix lors des élections aux CAP, n'est pas représenté localement mais est omniprésent dans le Conseil d'Administration de notre établissement.

Outre les réunions classiques auxquelles participent les OS (Comité Technique, CHSCT, comité local de formation), la FSU siège dans les nombreuses instances particulières à l'école :

- Conseil d'Administration et comité stratégique qui le précède : 3 sièges sur 6 pour les élus du personnel (35 membres au total)
- Conseil Scientifique : 8 sur 12 (20 membres au total)
- Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : 3 sur 10 (20 membres au total)
- Jurys de 1ère, 2ème et 3ème année, statuant régulièrement sur l'avancement du cursus scolaire des étudiants.

Cela représente un investissement en temps très important qui n'est possible que grâce à la mobilisation des sympathisants sans qui nous ne serions pas en mesure de respecter la contrainte légale de non cumul des mandats.

La section ENTPE compte 1 élue nationale : Lourdes Diaz Olivera, qui siège à la CCP des Chargés de Recherche du Ministère ; la FSU est d'ailleurs arrivée en tête dans ce corps lors des dernières élections. Depuis le début de l'année, avec l'intégration de Florence Toilier au RIN, elle n'est plus élue en CCP des contractuels CDD-CDI-SG, c'est Laurent Duhautois qui a repris le poste de titulaire.

Les thèmes qui nous préoccupent, sont :

- l'avenir de l'école et sa stratégie de développement dans un contexte où l'on constate une baisse du nombre de fonctionnaires et où la concurrence entre les établissements d'enseignement



supérieur est de plus en plus vive. La section FSU plaide pour le passage à une double tutelle MEEDE / MESR (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) afin de ne pas être seulement l'école d'un « grand ministère technique » en perte de vitesse sur le plan des moyens mais une grande école visible en matière d'enseignement et de recherche. En effet, l'école souffre d'un manque de notoriété et peine désormais à attirer des élèves (140 inscrits pour 173 places à la rentrée 2012 en 1ère année). Nous demandons également à ce qu'un réseau des écoles du MEDDE (Ecole Nationale des Ponts et Chaussées notamment) se concrétise le plus rapidement possible afin de « peser » dans le paysage national de l'enseignement supérieur.

- L'évolution nécessaire de la formation, pour répondre à la transformation de l'ancien ministère de l'Équipement en ministère de l'Écologie (ou du Développement Durable ou...), mais aussi pour être plus visible, attirer les étudiants et interagir avec les futurs employeurs des non-fonctionnaires. L'école met en avant sa capacité à former des ingénieurs « de l'aménagement durable des territoires ». Il est pour nous essentiel de préciser et donner de la lisibilité à ce positionnement qui reste large et trop flou. Cela renforce notre idée d'avoir une double tutelle.

- Sur le corps des chargés de recherche (CR) et celui des directeurs (DR) de recherche qui est « au-dessus », deux points sont d'actualité :

- o Le taux promu / promouvables de passage de CR2 à CR1 qui était de 100 % jusqu'en 2011 va descendre à 50% en 2013 ce qui crée des goulots d'étranglement. A l'origine, la gestion du corps des CR-DR a été calquée sur celle en vigueur au CNRS. On revient dessus aujourd'hui, une pétition à l'initiative de la FSU et portée par les différents syndicats représentés en CAP a été massivement signée l'an dernier mais n'est toujours pas remise au ministère car la Ministre n'a pas répondu à notre demande de rendez-vous.

- o Le projet de fusion de ces deux corps de chercheurs du Ministère avec leurs homologues au sein de l'IFSTTAR (établissement résultant de la fusion du LCPC et de l'INRETS) et du transfert éventuel de la gestion des futurs corps à l'IFSTTAR. Concernant la fusion, des réunions se sont tenues auxquelles les représentants du personnel n'ont jamais été ni associés, ni même informés, et ce malgré l'engagement pris par l'administration lors de la dernière CAP des CR et DR. En ce qui concerne le transfert de gestion, la section FSU est vivement opposée à ce projet car cet établissement peine à gérer ses propres chercheurs.

- Les contractuels Sui Generis dont 1/3 sont à l'ENTPE et qui voient leur carrière stagner. Nous demandons pour eux, comme pour l'ensemble des contractuels B, la création d'un RIN B.

## La Commission d'Action Juridique: Kézako? !

par Laurent Faure

La Commission d'Action Juridique (CAJ), créée en 2005, organise et suit l'activité contentieuse au sein du SNE, sous le contrôle du CN et du BN.

Son action comprend trois domaines :

- Les actions d'intérêt général ou collectif ;
- Les droits syndicaux ;
- La défense individuelle des adhérents.

Elle intervient quand l'ensemble des moyens d'action du syndicat (négociation, rapport de force, médiation, ...) ont été tentés, du niveau local au niveau national.

En effet, le contentieux n'est pas un but mais un ultime recours ... dont on ne sort pas toujours gagnant !

De plus, la CAJ peut émettre un avis négatif sur un dossier qui lui est présenté car ses membres estiment que l'affaire est perdue d'avance (jurisprudence constante, peu d'éléments, ...).

L'adhérent qui pense que ses droits sont bafoués par sa hiérarchie doit en premier lieu s'en entretenir avec son secrétaire de section.

La tendance à aller très vite vers le contentieux est néfaste à l'action syndicale car elle minimise les autres moyens d'action, souvent plus efficaces, et fait prendre le risque de développer une jurisprudence défavorable sur un problème isolé qui peut être réglé par la négociation.

Vous pouvez retrouver les informations importantes sur le rôle de la CAJ en suivant ce lien :

<http://sne-fsu.org/sne/spip.php?article287>

L'activité de la CAJ en 2012 concerne plus de 30 dossiers individuels en cours et 7 dossiers de recours d'intérêt général ou collectif.

# L'actu des branches du SNE- FSU

## L'actu de la branche espaces protégés

### - Le Mercantour victime d'une instrumentalisation politique ?

Tandis que l'été semble des plus radieux au parc national du Mercantour, un événement qui pourrait être qualifié d'anodin va bouleverser l'ambiance estivale.

Au mois de juillet, alors que 2 agents effectuent une tournée de surveillance dans la zone cœur du parc national, ils remarquent un attroupement de personnes avec barnum, instruments de musique et banderole. Après un moment d'observation, ils remarquent le déroulement d'une manifestation publique dans le cœur du parc sans autorisation. Il s'agit en l'occurrence d'une messe. Par rapport à la réglementation du parc et la politique pénale en cours, ils jugent illégal le déroulement de cet événement sous cette forme. Ils décident d'intervenir et de dresser procès verbal contre le Président de l'association pour organisation d'une manifestation publique dans le cœur d'un parc national sans autorisation. C'est une contravention de 5ème classe, pour une peine maximale de 1500 €.

Cette affaire a très vite fait le tour des popotes et des personnalités politiques locales, et a commencé à énerver certains qui ont fait preuve de débordements verbaux jusqu'à menacer de mort les 2 agents verbalisateurs. Ces derniers ont réagi en allant déposer plainte en gendarmerie contre l'avis de leur direction.

La réaction excessive des politiques s'est très vite fait entendre et a été rapidement relayée dans les médias en faisant passer les agents du parc du Mercantour pour des shérifs, ou faisant preuve d'un excès de zèle. Les journaux n'ont fait que relater des faits approximatifs, parfois loin de la vérité.

Les agents du parc du Mercantour ont du faire face à une polémique et à un déferlement médiatique national qui n'a pu être jugulé, donnant un rôle de victime aux personnes en infraction. Alors que les 2 agents verbalisateurs n'ont fait qu'appliquer la loi, les journaux locaux et les discours de quelques personnalités politiques locales ont encouragé une frange de la population à bénéficier d'une certaine

impunité et ont stigmatisé des fonctionnaires qui ne font qu'exécuter leur métier.

Pour les locaux, les agents doivent être plus souples vis-à-vis du respect des lois, tandis que pour les touristes une application stricte de la loi n'est pas dérangeante. Nous avons pu le vérifier lorsque 2 agents ont dressé un timbre amende pour dérangement d'espèce (une curée de vautours), où la personne verbalisée a fait appel aux élus afin de bénéficier d'une mesure de clémence.

En période de signature de la charte, où l'on sent une certaine vulnérabilité du parc, c'est du pain béni pour une catégorie de la population (minoritaire) opposée au parc national, mais qui s'exprime largement. Les retombées de cette histoire ont largement dépassé le cadre d'une vallée, créant des tensions de toute part, mais également dans l'établissement et sur la motivation des personnels.

Cette histoire aurait-elle été montée de toutes pièces par quelques personnalités politiques en campagne ? Il est certain en tout cas que le maire de Nice a profité de cette aubaine pour lier ces faits à des aspects religieux et fédérer la population locale autour de ses idées, jusqu'à friser parfois le ridicule. On sent l'instrumentalisation politique. Il a ainsi déclaré:

« Les restrictions imposées pour ces célébrations religieuses et traditionnelles me heurtent et vont à l'encontre des principes que je défends pour la vie dans nos villages. Avec l'interdiction de cette tradition, ce sont la Métropole Nice Côte d'Azur et ses 46 Maires qui sont visés. La plainte déposée contre un Maire unanimement estimé, est un affront à tous les élus métropolitains qui se battent chaque jour pour conduire l'intérêt général. Jean-Pierre Issautier a, depuis son élection, exercé avec compétence et sérieux son rôle de Maire et chacun d'entre nous peut en témoigner. Faisant l'unanimité parmi la population de sa commune et de la Vallée ainsi qu'auprès de l'ensemble des élus de notre département, je tiens, en tant que Député, Vice-président du Parc National du Mercantour et Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, à lui apporter tout mon soutien et celui de la Métropole toute entière et je m'engage à ses côtés. »

Le SNE n'a pas manqué de réagir en publiant un communiqué de presse dénonçant le détournement politique et les approximations relayées dans certains médias.

Alors que l'orage semblait s'apaiser, un nouvel événement va raviver les tensions :

Au mois d'août, 3 agents du parc national sont amenés à faire un constat de dommage de loup sur un troupeau. A leur arrivée sur l'alpage, ils se trouvent confrontés à un berger des plus énervés. Les discussions dégénèrent et 2 agents sont victimes de coups et blessures. Un des agents est victime d'un coup de manche de pioche à la tête.

Suite à cet événement, toutes les mesures sont prises par l'établissement pour protéger ses agents. Par contre à la surprise générale, l'information ne sort pas dans la presse, mais fait débat localement et auprès du monde agricole. Afin de protéger les 2 agents agressés, fortement choqués, la section SNE-FSU du Mercantour n'avait pas souhaité s'exprimer immédiatement dans la presse. On observe progressivement une inversion des rôles où l'agresseur devient victime. Ce silence est-il dû à des pressions diverses sur le parc national du Mercantour ? C'est après 10 jours que l'information finit par arriver à la presse, avec une fois de plus des réactions épidermiques d'une poignée d'élus donnant raison à l'éleveur agresseur.

« Je comprends cet ami, même si je suis contre la violence. Les agents n'ont pas voulu aller voir les carcasses, ils ont déclaré être là pour protéger le loup et non les brebis. C'était de la provocation... » Pour l' élu, dont les deux tiers de la commune se situent en « zone cœur » du Mercantour, « de tels agissements ne sont plus tolérables ».

Ces quelques articles n'ont fait que réveiller certaines rancœurs par rapport à la présence du loup sur notre territoire et les moyens mis en œuvre pour protéger les troupeaux. En interne, la section SNE-FSU du Mercantour profite de la révision du plan Loup et prend une position ferme pour ne plus envoyer d'agents du parc national réaliser des constats à compter de 2013. D'autres incidents similaires se sont déjà produits antérieurement. La section du SNE-FSU est en attente à ce jour d'une réponse.

Tous ces faits n'ont fait qu'accroître les tensions en interne. Le SNE-FSU a demandé la mise en place d'un CHS-CT exceptionnel afin de débattre des dysfonctionnements qui ont pu se produire et veiller à

la définition d'un cadre d'actions lorsque les agents sont victimes d'attaque (protection fonctionnelle).

A la demande des adhérents, la section a également envoyé un courrier à la direction du parc national en posant plusieurs questions en rapport à la protection fonctionnelle, au soutien que peut apporter la direction vis-à-vis de ses agents, à l'image du parc national sur l'extérieur, à la communication interne. A ce jour la section SNE-FSU est en attente d'un message fort de la direction du parc national du Mercantour, au risque sinon que la situation ne dégénère.

A.T

<http://www.nicematin.com/vallees/pourquoi-le-torchon-brule-dans-le-mercantour.981698.html>

<http://www.nicematin.com/faits-divers/un-berger-accuse-de-coups-par-des-agents-du-parc-du-mercantour.969388.html>

<http://www.rtl.fr/actualites/article/deux-agents-du-mercantour-agresses-par-un-eleveur-de-moutons-anti-loup-7751817196>

<http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/p-1911-redir.htm?&rub=3&xml=newsmImmd.3aaf48ba5bdce377f0b94e90b8cc6cd5.8b1.xml>

<http://www.france24.com/fr/20120726-une-messe-celebree-le-parc-mercantour-declenche-une-polemique>

#### • **Parc National des Cévennes : chronique d'une crise annoncée - suite**

La bataille pour l'avenir du Parc National des Cévennes n'est pas finie, l'esprit réboussier souffle encore dans les vallées. Le 21 juin une grève intersyndicale (SNE-FSU et CGT) très suivie et une intervention des personnels lors du Conseil d'Administration du parc a permis d'obtenir une médiation extérieure, contre l'avis du directeur du parc (Mr Jacques Merlin), qui mérite un Shaddock d'Or.

Rebondissement estival, cette médiation a tourné court. Étonnamment, son objectif a changé entre son annonce et sa mise en route : le 21 juin il s'agissait de concilier sur le fond des projets différents (projet du directeur contre celui élaboré par la concertation du groupe de travail interne) ; le 26 juillet, la lettre de mission de la tutelle au médiateur était bien différente, elle confortait le projet directorial et se contentait de rappeler le besoin de l'accompagner auprès des personnels – et plus rien sur le fond. Inutile de dire que les conclusions de la médiation laissent les personnels du PNC sur leur faim. Et avec le sentiment d'avoir été encore une fois manipulés.

Quelques mots sur le fond du projet de Mr Merlin : dévoilé fin 2010, il propose de supprimer la structure en antennes du parc national, de réduire les effectifs du siège pour envoyer plus de personnel sur le territoire, tout en réduisant à la portion congrue les agents de terrain compétents en environnement (qui seraient moins de 20 au final). Ces derniers seraient remplacés par des techniciens spécialisés de diverses origines (agriculture, développement,...). Pour aller à l'essentiel, ces mouvements mènent tout droit à la valse des personnels, à une perte de la culture parc national dans les Cévennes, sans compter des défauts structurels évident et des difficultés de fonctionnement à l'avenant - avec à moyen terme à un établissement proche d'un parc naturel régional, l'élan fondateur des communes en moins. Hélas, ce projet a en son temps séduit la tutelle, qui y a vu une réponse possible aux nouvelles missions des parcs nationaux. Une tutelle qui a gelé son engagement\*, et apporte aujourd'hui son soutien à un directeur qui malmène ses personnels.

Car sur la forme, Mr Merlin a choisi sciemment - comme en témoigne un document de mars 2011 - de restructurer le parc national « par la rupture » - une démarche très à la mode il n'y a pas si longtemps. Une rupture assortie d'une bonne dose de manipulation : si le temps du dialogue social n'a pas été refusé de front aux personnels, le résultat des concertations a systématiquement été disqualifié à la dernière minute, pour que revienne encore et toujours, et quasi inchangé, le projet du directeur. Le détournement de l'objectif de la médiation s'inscrit dans la droite ligne de ces pratiques, et laisse penser que cette manière de passer en force à la dernière minute est un mode de management au sein du MEDDE.

Le tout premier résultat de cette gestion par la crise, c'est un gâchis sans précédent. Le PNC traverse une crise majeure alors qu'il devrait se réorganiser autour d'un nouvel élan : les élus du CA se divisent sur le projet, les personnels dans leur majorité s'insurgent, d'autres se préparent à quitter un établissement où ils ne trouveront plus de place, certains enfin se résignent la mort dans l'âme.

A tous nous disons que la bataille n'est pas finie, même si nous regrettons déjà les cicatrices qu'elle laissera derrière elle. Le nouveau gouvernement nous promet un dialogue social réel, il est encore possible de le faire survenir, avec en ligne de mire un projet d'établissement partagé par le plus grand nombre.

\* Connaissez-vous le gel d'engagement ? C'est cette sale manie qui fait que l'on a tendance à rester figé sur une première décision, que l'on s'y tient même si c'est un mauvais choix. La gestion par la crise

de la restructuration que tente d'imposer Mr Merlin au PN des Cévennes en est un redoutable exemple.

### • **Parc National de La Réunion – monologue social ?**

Au Parc National de La Réunion, le dialogue social continue à pédaler dans le vide. Ce printemps, la tutelle avait explicitement demandé à la direction d'en faire une priorité. L'effet fut bref. Si cela a permis la mise en route du CT, le champ de travail de cette instance est systématiquement revu à la baisse par la direction. Nouvelles péripéties, il aura fallu 3 courriers (en 3 mois) de la section à la direction pour obtenir enfin l'autorisation d'organiser... une assemblée générale de section. Pendant qu'elle rédigeait ses courriers de refus, la direction mandatait un cabinet privé pour accompagner l'établissement dans sa démarche de restructuration. Un cabinet qui, pour une somme sans doute modique, a aussi pour mission de revoir les procédures de travail de l'établissement. Tout cela sans passer par la case CT : pour quoi faire, après tout ?

### • **Conservatoire du Littoral**

La section SNE-FSU aurait pu décerner le Shaddock de Bronze au directeur de l'établissement lorsque celui-ci a accablé son personnel, soulignant les « résultats pas bons du tout » en terme d'hectares acquis au premier semestre 2012. Il faut dire que le Contrat d'Objectif (COB) de l'établissement vise 2500 ha, un niveau qui sera dur à atteindre. Nos collègues, dans leur grande mansuétude, se sont contentés de rappeler par courrier au directeur que c'est lui qui avait fixé cet objectif contre leur avis lors d'un Comité Technique. Eux l'estimaient bien trop élevé, et recommandaient 2300 ha, une surface d'acquisition qui sera vraisemblablement atteinte cette année.

### • **Atelier Technique des Espaces Naturels**

C'est tout le personnel de l'ATEN qui s'est rassemblé pour rédiger, signer et lire de vive voix au conseil d'administration un courrier dénonçant le climat exécrable qui s'est installé dans l'établissement. Les administrateurs en furent fort surpris, la direction pas vraiment contente (redoutait-elle un Shaddock d'Or ? elle n'aura que l'Argent pour cette fois). La réponse de la direction face à la crise ? Un cabinet d'experts en coaching qui va rencontrer les agents de l'ATEN et les interviewer en tête à tête. Nous nous demandons si c'est bien cela qu'espéraient le personnel – sans compter que l'ombre du confessionnal risque de planer sur Montpellier.

## L'actu de la branche faune sauvage

Après avoir fêté les 40 ans de notre établissement en début d'été, nous sommes revenus à la dure réalité du moment, avec son lot d'annonces du gouvernement, mais aussi de notre directeur général, sur les contraintes budgétaires, d'effectifs,... Avec pour couronner le tout, un non dialogue social chronique avec notre ministère de tutelle.

« Non dialogue social » qui a tendance à trop durer à notre goût ! Cela fait quatre mois que la ministre de l'écologie a pris son poste, et nous sommes toujours dans l'attente d'une rencontre et de mise en place d'échanges avec ses services, sur des dossiers brûlants comme le statut des personnels non titulaires qui est resté en panne depuis la disparition du « bleu de Matignon » ! Les revendications pour le corps de l'environnement avec le passage de 200 postes de C en B toujours en attente d'une procédure d'examen de passage. Le fonctionnement désastreux des CAP des ATE et TE, resté campé sur une méthode rigide de gérer les carrières des personnels, bien que l'annonce faite par la présidente des CAP en juillet, se devait d'être rassurante en instaurant un meilleur dialogue social. Une RGPP qui doit être stoppée, mais qui apparaît sous une autre forme pour poursuivre les suppressions de postes.

Le candidat à l'Elysée, avait dans sa campagne électorale évincé le projet de création d'une agence de la nature ! Lors de la conférence environnementale il revient sur sa position en annonçant la création d'une AGENCE POUR LA BIODIVERSITE ... le directeur général de l'ONCFS a déjà été invité à une réunion, au cours de laquelle il fut expliqué les contours de cette agence, et pour leur annoncer qu'un préfigurateur doit rencontrer toutes les parties concernées durant l'automne pour identifier la faisabilité et les contours de cette agence. Financée par qui et comment, ça reste encore un mystère !

A l'ONCFS, nous ne sommes pas en reste de projets de réforme ! Voulant anticiper l'organisation de la fonction publique, le directeur général a lancé une réflexion sur un projet de réorganisation structurelle et géographique des services départementaux, des directions inter-régionales, des brigades mobiles et de la direction des études et de la recherche. Deux réunions ont déjà eu lieu sur le sujet dégageant seulement quelques lignes directrices de travail, sans apporter pour l'instant des éléments concrets sur les nouveaux contours des services. Le Directeur général,

présentera en CT ces grandes lignes, pour qu'ensuite

le dialogue social se fasse à tous les niveaux avant que ne soit retenu un nouveau plan de répartition des effectifs, et une nouvelle organisation territoriale des services.

Les restrictions budgétaires et les suppressions de postes, imposées par le ministère de l'écologie, vont fortement influencer et impacter les décisions pour les mois à venir. Il est donc nécessaire, selon le Directeur général, de commencer à nous préparer à cette réorganisation. Lors du prochain CT de l'établissement, il fera des propositions pour apporter un avenant au contrat d'objectifs 2012 - 2014, afin de le revoir à la baisse et de l'adapter aux moyens humains et financiers qui resteront disponibles !

En 2011, le SNE-FSU était seul à dénoncer ce contrat d'objectifs certes ambitieux sur les missions, mais non réalisable financièrement ! Au vu de la conjoncture qui se profilait déjà à l'horizon, nous estimions qu'il ne pourrait être tenu. Nous attendons avec impatience le rapport de la Cour des comptes sur l'audit de l'ONCFS, mais également celui de l'ONEMA ! Ce qui nous permettra de relever ce qui est pointé du doigt pour l'un et l'autre de ces établissements, assez similaires dans leur fonctionnement et en personnels qui y travaillent.

Enfin, l'actualité de la branche MFS, c'est aussi la vie des 12 sections, avec les AG qui se poursuivent ; un groupe d'échange des élus CAPP et CAPN, en prévision des CAP des corps de l'environnement d'octobre ; un CT le 23/10 ; un CHSCT le 15/11 et des élections professionnelles pour la CCP (personnels non titulaires) - le nouveau statut ne sortant pas, nous sommes dans l'obligation de faire des élections, même si ce n'est que pour un an - Un conseil de branche fin novembre, au cours duquel une journée consacrée plus spécialement à la formation des militants des sections et à la syndicalisation.

## L'actu de la branche Eau et milieux aquatiques

### - C'est tendu à l'ONEMA !

Des éléments ont été portés à la connaissance des représentants du SNE concernant la passation et l'exécution des contrats à l'ONEMA qui ont amené le syndicat à porter plainte contre X début juillet 2012. Ces faits pourraient être qualifiés de fausse facturation, délit de favoritisme, faux et usage de faux ...

N'ayant pas d'éléments quant au contenu de la plainte, la direction générale fait pression sur les personnels et plus précisément sur les adhérents ou sympathisants du SNE, en convoquant certains, pour leur dire que les communications du SNE-FSU ne leur plaisent pas du tout. Tous les moyens sont bons pour obtenir de l'information : pression, menaces de plaintes sur des représentants en instance...

Dans le même temps, nous suivons un dossier de risques psycho-sociaux touchant le secrétariat général de l'ONEMA et sa délégation aux finances et à la logistique. Le climat est délétère et un véritable bras de fer est engagé avec l'administration pour faire avancer ce dossier. Nous avons à livrer un combat de tous les jours pour protéger les personnels dans la tempête et faire avancer les enquêtes nécessaires à la compréhension des problèmes et à la proposition de solutions. Dans un climat de défiance permanent, vos représentants syndicaux s'acharnent à faire le jour sur cette affaire. La direction générale nous a présenté les

conclusions intermédiaires de l'enquête interne : elle relève effectivement des comportements anormaux de certains managers, mais accuse également certains personnels (dont les détachements n'ont pas été reconduits), d'avoir instrumentaliser des conflits de personne pour régler ses comptes.

Il nous faut tenir bon, et avons confiance en les leviers judiciaires et ministériels pour que les choses avancent enfin, et que les personnels puissent retrouver une sérénité professionnelle.

Cette fin d'année 2012, est également la période de présentation/validation du nouveau contrat d'objectif de l'ONEMA. Le projet de contrat d'objectif de l'établissement et un véritable fourre-tout où l'établissement s'engage à assurer un nombre toujours plus important de missions mais en réduisant son plafond d'emploi de 40 ETPT sur les 3 prochaines années. Le projet d'externalisation des pêches électriques RCS continue sa progression dans l'opacité la plus totale.

A  
C  
T  
U  
S  
  
S  
N  
E  
-  
F  
S  
U

### Au revoir Patrick ...

L'ensemble des militants du SNE-FSU et plus particulièrement ceux de la branche Milieux et Faune Sauvage, souhaite rendre un dernier hommage à notre collègue Patrick Léonard qui nous a quitté en début d'été, suite à un accident professionnel en montagne, alors qu'il effectuait une mission de suivi de la population de bartavelles. Depuis plusieurs années il était surtout impliqué dans l'étude sur la gélinotte des bois. Dès la création de la section syndicale du SNE à l'ONCFS, Patrick y adhéra, puis s'y investit comme militant. Il venait d'être réélu à la CAPP des

techniciens de l'ONCFS.

Nous conserverons tous en mémoire un collègue plein d'enthousiasme, pour tout ce qu'il entreprenait.

Toute l'équipe du SNE FSU, adresse à sa famille et à ses proches, sa profonde sympathie.



## VOS CONTACTS AU SNE-FSU :

### BRANCHE Eau et Milieux Aquatiques

Regroupe les sections des Agences de l'Eau et de l'ONEMA

secrétaire de branche : Patrick Saint Léger

correspondances :

Agences de l'eau : patrick.saintleger@eurmc.fr

ONEMA : sne.fsu@onema.fr

### BRANCHE Espaces protégés

Regroupe les sections des Parcs Nationaux, de l'ATEN, du conservatoire du littoral

secrétaires de branche : Etienne Farand et Anthony Turpaud

correspondances:

e\_farand@hotmail.com ou sne.mercantour@gmail.com

### BRANCHE ADEME

secrétaire de branche : Ruven Gonzalez

correspondances : ruven.gonzalez@ademe.fr,

denis.mazaud@ademe.fr

### BRANCHE Services de l'Etat

Regroupe les DREAL, DDT et administration centrale, section ENTPE, CERTU; localisation nationale

secrétaire de branche : Jean-Luc Girard

correspondance : jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

### BRANCHE Faune Sauvage

Regroupe les sections régionales de l'ONCFS et la section des garde-champêtres

secrétaire de branche : Jean-Marc Marsollier

correspondance: sne@oncfs.gouv.fr

## **La FSU rencontre Cécile Duflot, ministre de légalité des territoires et du logement.**

Suite à la demande formulée par les organisations syndicales de rencontrer la ministre, Cécile Duflot a reçu le 16 octobre une délégation de la FSU.

La FSU a déclaré attendre des actions concrètes maintenant que les feuilles de route et l'agenda social sont en place.

En premier lieu, la FSU a insisté sur l'ambiance régnant dans les services et sur les attentes des personnels. Les agents n'en peuvent plus des incessantes réorganisations et des incertitudes sur leurs missions, et les récents déménagements (ou les projets annoncés) en administration centrale ou dans les services territoriaux n'arrangent pas leur moral. Le récent rapport du CGEDD souligne bien que cette déstabilisation des services et des agents engendre un mal être et des souffrances au travail qu'il faut prendre en compte. Les exemples se multiplient, hier l'ADS, demain la protection de la biodiversité, l'ATESAT (assistance technique des services de l'Etat aux collectivités) ...

Dans un second temps, la FSU a rappelé à la ministre qu'elle souhaitait une réaffirmation forte du rôle de l'Etat, comme garant du service public et de l'égalité des territoires.

En réponse, la ministre reconnaît que les services ont subi beaucoup de changement depuis 5 ans et qu'elle ne veut surtout pas réenclencher un nouveau « big bang ». Cependant, la situation est complexe dans la mesure où deux ministres exercent leurs compétences sur un ensemble composé du MEDDE et du METL. Pour redonner du sens au travail des agents, elle voit comme angle d'attaque une réflexion sur les missions que l'Etat doit assumer, nouvelles ou à conforter.

La ministre réaffirme comme essentiel le maintien d'une présence humaine (et non pas seulement virtuelle) sur tout le territoire. En conséquence, il faut inventer ou retrouver des métiers du service public et valoriser du point de vue professionnel, la représentation de l'Etat, le niveau d'expertise et le savoir-faire de ces agents, actuellement mal ou sous-utilisés.

Même s'ils ont été « bousculés », les agents doivent retrouver l'envie et le sens de l'exécution des missions même si cela conduit, pourquoi pas, à changer leurs habitudes.

Sur le logement, la FSU pose des questions précises sur la poursuite de la délégation de la compétence logement aux collectivités locales (qui subventionnent déjà 50 % du parc de logements sociaux), sur le devenir de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), et sur l'avenir de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), dont on voit une tendance à la régionalisation des structures.

La ministre ne souhaite pas une régionalisation brutale de l'ANAH mais annonce qu'il y aura un transfert de compétences du logement. La réflexion se poursuit sur le rôle de l'Etat, notamment sur la base d'un scénario donnant une compétence partagée au sein des CRH en particulier. Quant à l'ANRU, le débat n'est pas clos.

Sur l'évaluation environnementale, la FSU souligne que les réformes dues à l'application de la loi Grenelle 2 entraînent une surcharge de travail dans les DREAL, peu ou pas compensées par des créations de postes. De plus, l'absence de séparation entre autorité de décision et autorité environnementale (confondue dans la personne du préfet) entraîne des arbitrages généralement à la défaveur de l'environnement.

La FSU considère qu'avec la suppression de 1700 postes (services + établissements publics), notre ministère ne va pas pouvoir assumer ses missions, en particulier celles annoncées lors de la conférence environnementale. Il faut donc déclarer notre ministère comme prioritaire. Nous citons l'exemple du réseau des laboratoires d'hydrobiologie, services qui fonctionnaient, où il suffirait d'ouvrir quelques postes pour maintenir ce réseau.

La ministre rappelle que le gouvernement n'a pas considéré le MEDDE et le METL comme prioritaires du point de vue de la création des postes. C'est un fait pour 2013. En revanche, c'est de la responsabilité des deux ministres de prioriser les missions, de les clarifier, de redonner du sens et d'orienter les services et les agents vers de nouvelles missions pour faire face en 2013 et préparer la suite dans de meilleures conditions.

Autres sujets abordés, mais sans "vraie" réponse...

- avenir du CEREMA
- évolution de l'ENTPE
- corps de l'environnement
- le décret ADEME

Et pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la FSU...

# LE SNE-FSU en images

émission de France 3 Côte d'Azur "La voix est libre" du 29 septembre 2012, avec intervention d'Anthony Turpaud suites aux problèmes estivaux dans le Mercantour



Moment convivial lors du Conseil National du SNE-FSU à Sète, début octobre 2012

